

Maladie d'Alzheimer & maladies apparentées

**Guide des
ressources**
en région
Hauts-de-France



Préambule

À qui s'adresse ce Guide ?

Le **GUIDE des ressources « maladies d'Alzheimer et apparentées »** s'adresse à la personne malade et à ses proches.

Qu'est-ce que le Guide vous propose ?

Il vous fournit des explications simples et synthétiques sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées, sur le parcours du patient, du diagnostic jusqu'à la prise en soin. Il indique la marche à suivre, renvoie vers les ressources disponibles dans notre région, et vers les entités compétentes.

Il présente les principaux acteurs du parcours patient et en donne les coordonnées dans sa seconde partie : l'annuaire des ressources régionales.

Qui réalise ce Guide ?

Il est réalisé par **Méotis**, une plateforme ressource de l'**Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France** qui finance ce GUIDE.



Les missions des équipes de MEOTIS, en cohésion avec le projet régional de santé, sont notamment :

- ✓ L'information du grand public,
- ✓ L'organisation de formations / sensibilisations des professionnels.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des activités de Méotis sur notre site internet www.meotis.fr

Nous espérons que le GUIDE des ressources « maladies d'Alzheimer et apparentées » en Hauts-de-France vous sera utile !

Sommaire

Préambule	2
Sommaire	3
1 - Maladie d'Alzheimer, maladies apparentées	5
• Qu'est que la maladie d'Alzheimer ?	6
• Alzheimer = trouble de la mémoire ?	6
• Alzheimer = perte d'autonomie ?	7
• Alzheimer = personne âgée ?	7
• Et si ce n'est pas une maladie d'Alzheimer ?	8
2 - Diagnostic et parcours de soins	9
• La consultation mémoire	10
• Centres et consultations mémoire	12
• Les Centres de Mémoire de Ressources et Recherche (CMRR)	13
• Le Centre de Référence pour les Malades Alzheimer Jeunes (CNR-MAJ)	14
• Le Centre de Référence « démences rares ou précoces »	14
3 - Soutenir la vie à domicile	15
• Préserver l'autonomie et la qualité de vie : les interventions non-médicamenteuses	16
• L'orthophonie	16
• Les Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA) à domicile	16
• L'accueil de jour	17
• L'activité physique adaptée	18
• La kinésithérapie	18
• Les programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)	19
• Autres soins de support	19
• L'accompagnement psychologique du patient	20
• Les soins à domicile / les infirmiers libéraux	20
• Les services d'aide à domicile	21
• Les SPASAD (soins ET aide à domicile)	22
4 - Vivre en établissement	23
• Les Établissement d'Hébergement pour Personnes âgées Dépendantes (EHPAD) ..	24
• L'Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) : quand la maladie provoque des troubles du comportement perturbateurs	24
• Et l'hébergement temporaire ?	26
5 - Des structures de soins spécialisées	27
• Les UCC (unités cognitivo-comportementales) : pour prendre en charge les situations difficiles	28

6 - Protéger le malade	29
• Quand et comment protéger une personne ?	30
• Les mesures de protection non-juridique	30
• Les mesures de protection juridique	31
7 - Les aides et démarches	34
• La reconnaissance d’Affection Longue Durée (ALD)	35
• L’Allocation Personnalisée d’Autonomie (APA)	35
• La Carte Mobilité Inclusion (CMI)	37
• Les aides au logement	38
• L’Aide Sociale pour l’Hébergement (ASH)	38
• Les aides des mutuelles et des caisses de retraite	39
• Aides financières pour les patients de moins de 60 ans	40
• L’Allocation Adulte Handicapé (AAH)	40
• La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	41
• Le Congé pour maladie de longue durée	41
8 - Soutenir l’aidant	42
• Les plateformes d’accompagnement et de répit (PFR) ou maisons des aidants ..	43
• L’association France Alzheimer et maladies apparentées	44
• Association A2MCL (Association des Aidants et Malades à Corps de Lewy) ..	45
• Association France DFT	46
• Accueil de jour et hébergement temporaire	47
• Le congé de proche aidant et l’Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA) ..	47
9 - Où trouver des informations et de l’aide pour les démarches ?	48
• Le Centre communal d’action sociale (CCAS) / la mairie	49
• Les points d’information locaux	49
• Les conseils départementaux	49
• Le DAC (Dispositif d’Appui et de Coordination)	50
10 - L’annuaire	51
• AISNE (02)	54
• HAINAUT (59)	57
• MÉTROPOLE FLANDRES (59)	62
• OISE (60)	69
• PAS DE CALAIS (62)	73
• SOMME (80)	79
• Conseils départementaux	82



1

Maladie d'Alzheimer, maladies apparentées

Qu'est que la maladie d'Alzheimer ?

Découverte en 1906 par Aloïs Alzheimer, la maladie d'Alzheimer est la plus fréquente des maladies neurologiques évolutives. Les maladies neuro-évolutives (également appelées neurodégénératives), sont caractérisées par l'apparition insidieuse et l'évolution progressive, lente mais inéluctable, de symptômes neurologiques. Dans le cas de la maladie d'Alzheimer et des autres troubles neurocognitifs, ces symptômes sont des **troubles cognitifs**, c'est-à-dire l'atteinte de facultés mentales telles que la mémoire.

La définition de la maladie d'Alzheimer est à la fois clinique et biologique. Cliniquement, elle se caractérise par des troubles cognitifs souvent caractéristiques, dominés dans la majorité des cas par les troubles de la mémoire. Biologiquement, la maladie se caractérise par l'accumulation de plaques amyloïdes et de dégénérescences neurofibrillaires dans le cerveau. Les examens biologiques ou d'imagerie réalisés dans le cadre du diagnostic permettent de relier directement ou indirectement les troubles cognitifs à ces lésions, d'écarter les autres causes de troubles cognitifs et de porter ainsi un diagnostic de probabilité ou de certitude.

Alzheimer = trouble de la mémoire ?

La maladie d'Alzheimer débute le plus souvent par des troubles de la mémoire antérograde, c'est-à-dire des difficultés à apprendre des informations nouvelles. Les régions du cerveau impliquées dans la mémorisation et l'apprentissage, telles que l'hippocampe, sont en effet précocement affectées par les dégénérescences neurofibrillaires. Progressivement, d'autres régions du cerveau vont également être touchées par la maladie et d'autres types de troubles cognitifs (affectant le langage, la perception et les gestes élaborés, ou le raisonnement et la planification des activités) vont alors apparaître.

Bien que la mémoire soit fréquemment le premier symptôme de la maladie d'Alzheimer, d'autres troubles (du langage, de la vision ou de la précision des gestes) peuvent inaugurer cette maladie, notamment chez les malades jeunes.

Alzheimer = perte d'autonomie ?

Lorsque les premiers signes de la maladie d'Alzheimer apparaissent, les troubles cognitifs ne provoquent pas de perte d'autonomie significative. La personne atteinte peut par exemple présenter des difficultés à retenir des informations nouvelles, mais elle reste parfaitement autonome au quotidien, utilisant un agenda ou des notes pour assister sa mémoire. Ce stade est celui du **trouble neurocognitif mineur** et il peut durer plusieurs années. **Alors non, Alzheimer ne signifie pas toujours perte d'autonomie.**

L'atteinte lente et progressive des facultés cognitives entraîne ensuite une forme de dépendance, d'abord pour les activités complexes ou « instrumentales » (suivre un traitement sans oublier les prises, gérer ses comptes, préparer un repas etc.), justifiant l'intervention ponctuelle de proches ou d'intervenants extérieurs. Avec le temps des activités plus basiques peuvent être atteintes et une aide quotidienne devient nécessaire. Dès lors que les troubles cognitifs requièrent une assistance, on parle de **trouble neurocognitif majeur** (autrefois appelé démence).

Mais des solutions existent à tous les stades pour compenser la perte d'autonomie : c'est précisément l'objet de ce guide.

Alzheimer = personne âgée ?

L'âge est un facteur de risque pour la maladie d'Alzheimer. Son incidence augmente en effet avec l'âge et l'on estime que 10 à 30 % des plus de 85 ans en seraient atteints. Les premiers symptômes de la maladie d'Alzheimer apparaissent en général à l'âge moyen de 73 ans.

Pendant, la maladie d'Alzheimer peut également toucher les personnes plus jeunes. Chaque année en France, environ **1500 personnes de moins de 65 ans reçoivent un diagnostic de maladie d'Alzheimer** (donnée issue de la Banque Nationale Alzheimer 2024). Soixante-cinq ans ou plus, c'est la définition généralement retenue de la personne âgée : on considère donc les personnes diagnostiquées avant 65 ans comme des « malades jeunes ».

Les malades Alzheimer jeunes ont fréquemment des manifestations atypiques, et subissent souvent un retard diagnostique, leurs symptômes étant souvent attribués initialement à d'autres causes comme la dépression. Face à cette situation, le plan Alzheimer 2008-2012 a mis en place un « **centre national de référence pour les malades Alzheimer jeunes** » (CNR-MAJ) pour aider au diagnostic et à la prise en soins de ces patients.

Et si ce n'est pas une maladie d'Alzheimer ?

Si elle est la plus fréquente, la maladie d'Alzheimer n'est pas la seule cause de trouble neurocognitif. D'autres maladies sont responsables de troubles cognitifs ou du comportement, auxquels peuvent s'associer une atteinte des capacités motrices. Les autres causes communes de troubles neurocognitifs après la maladie d'Alzheimer sont **l'encéphalopathie vasculaire** (ou troubles cognitifs vasculaires), liée à une problématique de vascularisation cérébrale ; les **maladies à corps de Lewy**, qui sont apparentées à la maladie de Parkinson ; et les dégénérescences lobaires frontotemporales.

Les dégénérescences lobaires fronto-temporales sont plus fréquentes chez les personnes jeunes mais peuvent également affecter les personnes âgées. Ces maladies sont moins fréquentes que la maladie d'Alzheimer et sont considérées comme des maladies rares, qui peuvent affecter les sujets jeunes. Leur diagnostic est plus complexe, car elles peuvent se révéler par des troubles de la personnalité et du comportement, des troubles du langage ou des difficultés gestuelles ou de la marche. Un réseau de centres experts a en conséquence été développé pour la prise en charge plus spécifique de ces patients : ce sont **les centres de compétence et de référence pour les démences rares ou précoces.**

Le pronostic et le traitement des différents troubles neurocognitifs diffèrent d'une maladie à l'autre. Il est en conséquence important qu'une personne et/ou son entourage qui s'inquiète face à l'apparition de changements dans ses capacités puisse avoir accès à un diagnostic spécialisé. Le diagnostic est déterminant pour définir une prise en charge adaptée pour la personne et ses proches.

2

Le diagnostic, le parcours de soins, le suivi



La consultation mémoire

Votre médecin traitant est votre premier interlocuteur pour vous informer et vous orienter vers une consultation mémoire, à l'hôpital ou en libéral, à proximité de chez vous.

La consultation mémoire permet d'établir un diagnostic et de mettre en place, en partenariat avec le médecin traitant, un projet thérapeutique.

Comment se déroule une consultation mémoire ?

Le diagnostic d'un trouble cognitif requiert une évaluation approfondie débutant par **une consultation avec un médecin** spécialisé, gériatre, neurologue, psychiatre ou généraliste formé à la consultation mémoire. Le médecin recueille les plaintes ou les troubles constatés par l'entourage, qu'il s'agisse de troubles de mémoire ou de langage, de modifications de la personnalité ou du comportement ou d'autres types de difficultés, et il analyse leurs conséquences sur la vie quotidienne. Il reprend l'histoire personnelle et familiale de la personne, son mode de vie, et réalise un examen physique.

Débutée par le médecin lors de la consultation initiale, **l'évaluation cognitive** est souvent poursuivie par un neuropsychologue (psychologue spécialisé) voire un orthophoniste. Différents tests sont effectués évaluant la mémoire, le langage, l'attention, le raisonnement, la perception et les gestes élaborés.

S'ils n'ont pas été déjà prescrits par le médecin généraliste, **des prélèvements sanguins** sont le plus souvent effectués à la recherche d'un désordre métabolique qui pourrait être l'origine des troubles constatés. Enfin dès lors qu'un trouble cognitif est identifié, **un examen d'imagerie cérébrale** est systématiquement prescrit, soit par le médecin généraliste d'emblée, soit par le médecin spécialisé dans l'évaluation des troubles cognitifs au terme de la première consultation. Cet examen est le plus souvent une imagerie par résonance magnétique (IRM).

Dans certains cas, le médecin propose des explorations complémentaires pour préciser le diagnostic, lever une incertitude. Ces explorations sont d'autant plus nécessaires que la personne est jeune ou que les troubles sont débutants. Il peut s'agir d'examens de médecine nucléaire, d'une ponction lombaire ou de prélèvements génétiques.

Le parcours de soins

Si un trouble neurocognitif comme une maladie d'Alzheimer est diagnostiqué, vient alors le moment de **l'annonce du diagnostic**. Moment difficile pour les malades et leur famille, la consultation d'annonce est systématiquement assortie d'une proposition de suivi et d'accompagnement, et d'informations sur la maladie et le parcours de soins.

Les troubles neurocognitifs ne sont généralement pas curables : aucun traitement ne permet à ce jour de guérison. Mais cela ne signifie pas que ces maladies ne sont pas traitables. **Des traitements pharmacologiques** susceptibles d'atténuer ou de prévenir les symptômes de la maladie sont susceptibles d'être prescrits par le médecin. Tout aussi importantes, les **interventions non-médicamenteuses** visent à limiter la conséquence des symptômes sur le quotidien du patient. Ces interventions peuvent cibler, selon les situations et la nature du trouble :

- 1) **Les capacités cognitives** : la remédiation cognitive proposée par les orthophonistes a pour objectif de maintenir les capacités de communication de la personne ; les équipes spécialisées à domicile (ESAD) proposent de la réadaptation cognitive visant à atténuer les conséquences du trouble cognitif sur l'autonomie ; les accueils de jour proposent des activités de stimulation cognitive.
- 2) **Les capacités motrices** : la kinésithérapie permet la rééducation de la marche, de l'équilibre ou du schéma corporel quand il existe des difficultés liées à la maladie ; l'activité physique adaptée vise à limiter les complications de la maladie, prévenir la perte d'autonomie motrice, améliorer la qualité de vie et la santé des personnes souffrant de maladies chroniques.
- 3) **L'état psychologique** : les consultations de psychologie clinique permettent d'agir sur les symptômes psychologiques qui impactent significativement la qualité de vie de la personne.

Enfin un **plan d'aide à domicile** peut être mis en place pour permettre à la personne de vivre dans les meilleures conditions.

Le suivi

Un **suivi régulier** peut être proposé par le médecin de la consultation mémoire, en complément de celui effectué par le médecin généraliste. Ce suivi a pour objectif de confirmer le diagnostic et d'adapter la prise en soins en fonction de l'évolution. Sa fréquence dépend des situations.

Centres et consultations mémoire

Le terme de consultation mémoire peut désigner une activité (la consultation avec un médecin spécialisé, qui peut exercer de façon indépendante ou au sein d'un centre) ou une structure recevant des personnes se plaignant de la mémoire ou présentant des troubles cognitifs avérés. Dans le dernier cas, on parle aussi de centre mémoire.

Consultations mémoires avec un médecin spécialisé libéral

(neurologue le plus souvent mais aussi gériatre ou psychiatre). Vous pouvez retrouver la liste des médecins spécialisés de la région dans l'annuaire de l'Assurance Maladie sur <https://annuaire.sante.ameli.fr/>



Le médecin libéral peut faire appel au réseau régional Méotis pour faire l'évaluation cognitive de ses patients. Le savez-vous ? Méotis met à disposition une équipe de neuropsychologues itinérants dans tous les territoires des Hauts-de-France. Le réseau organise près de 1000 consultations par an, qui sont totalement gratuites pour les bénéficiaires.

Centres mémoire

Il en existe un peu plus de 40 dans notre région. **Vous trouverez leurs coordonnées dans l'ANNUAIRE de ce GUIDE.** On en distingue plusieurs types.

Les centres mémoire labellisés

répondent à un cahier des charges strict fixé par l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France.

Dans les Hauts-de-France, ils sont toujours situés dans un établissement de santé. Animés par des médecins spécialisés, les centres labellisés doivent pouvoir prétendre d'un certain niveau d'activité (file active de patients) et disposent de neuropsychologues pour les évaluations. Ils fonctionnent en réseau, s'adressent mutuellement des patients en fonction de leur expertise et de leurs besoins, et sont impliqués dans la recherche clinique.

Il en existe un peu plus de 40 dans notre région. Vous trouverez dans l'ANNUAIRE de ce Guide la carte des centres mémoire en Hauts-de-France, et les coordonnées de ces centres par territoire.

On distingue parmi les centres mémoire labellisés :

- **Les centres mémoire de proximité (CMP)** qui comprennent un ou plusieurs professionnels formés au diagnostic et au suivi, susceptibles de vous recevoir au plus proche de votre domicile.
- **Les centres mémoire de territoire (CMT)** composés d'une équipe pluridisciplinaire et possédant un plateau technique pour réaliser des investigations.
- **Les centres mémoire de ressources et de recherche (CMRR).**

Les Consultations mémoire non-labellisées

sont des structures souvent plus simples, animées par un ou plusieurs médecins, traitant généralement un nombre plus restreint de patients, et ne disposant pas nécessairement de ressources propres pour le diagnostic qui est effectué en collaboration avec d'autres professionnels ou établissements.

Les Centres de Mémoire de Ressources et Recherche (CMRR)

Votre médecin traitant jugera de l'opportunité de vous y adresser en concertation avec les spécialistes (libéraux et hospitaliers) de votre territoire.

Les CMRR sont des centres mémoire universitaires. Leur particularité est d'intervenir en recours pour les troubles cognitifs débutants, atypiques, complexes ou affectant les personnes de moins de 65 ans. Ils reçoivent ainsi les personnes présentant des troubles débutants ou complexes de toute la région, en complément de leur suivi en centre mémoire de proximité et de territoire. Les CMRR participent à l'enseignement et à la recherche clinique et participent à la coordination du réseau.

Les CMRR ont également une mission de centre mémoire de territoire pour les personnes vivant à proximité. Ainsi, si vous vivez dans l'agglomération de Lille ou d'Amiens, vous pouvez être adressés directement au CMRR même si votre situation ne correspond pas à celle décrite ci-dessus.

Certaines des activités d'expertise des CMRR font l'objet de labellisations supplémentaires : c'est le cas des Centres Nationaux de Référence pour la Maladie d'Alzheimer du sujet Jeune et des centres Démences Rares ou Précoces.

Le Centre de Référence pour les Malades Alzheimer Jeunes (CNR-MAJ)

En France, sont considérées malades jeunes, les personnes développant les premiers symptômes de la maladie avant l'âge de 60 ans. La maladie d'Alzheimer chez le sujet jeune a des spécificités nécessitant une approche spécifique au niveau de son diagnostic et de sa prise en soins. Ainsi, le patient jeune va être confronté à des problématiques différentes de celles du patient âgé avec de potentielles répercussions importantes sur sa vie professionnelle et familiale (le patient jeune est d'autant plus susceptible d'avoir toujours des enfants à charge) et un accès plus compliqué aux dispositifs d'accompagnement (une dérogation d'âge peut être nécessaire auprès de la MDPH pour l'accès à certains dispositifs de prise en soins).

C'est pour améliorer l'accompagnement de ces patients qu'a été créé en 2009 le **Centre national de référence des malades Alzheimer jeunes**, le CNR-MAJ. Les objectifs de ce centre s'articulent autour de 4 missions (diagnostic, prise en soins, santé publique et recherche). Il comprend 3 centres mémoire expérimentés dans le diagnostic des patients les plus jeunes : le **CMRR Lille-Bailleul**, le CMRR Rouen, le CMRR Paris-Salpêtrière. Ces trois centres coordonnent un réseau de spécialistes des malades jeunes au sein de chaque CMRR.

 <http://www.centre-alzheimer-jeunes.fr/>

Le Centre de Référence « démences rares ou précoces »

Le Centre de Référence «Démences Rares ou Précoces» est une structure qui a été labellisée en 2007 par le Ministère de la Santé et des Solidarités dans le cadre du plan national « Maladies Rares ». Ce centre a pour objectif d'améliorer le diagnostic, la prise en soins et la recherche autour de pathologies neurodégénératives rares, en particulier les dégénérescences lobaires fronto-temporales. Ces maladies peuvent se manifester par des symptômes pouvant affecter en priorité le comportement et la personnalité de la personne (démences fronto-temporales), ses capacités de langage (aphasies primaires progressives) ou avoir un impact plus significatif sur sa motricité (paralysies supranucléaires progressives et dégénérescences cortico-basales).

Le centre de référence est coordonné par le CHU de la Pitié-Salpêtrière à Paris et est accompagné par deux centres constitutifs l'un au **CMRR Lille-Bailleul** et l'autre au CMRR de Marseille. Leur activité d'expertise est complétée par 15 centres de compétences régionaux répartis dans toute la France afin de permettre d'assurer une prise en charge homogène à travers toute la France pour les malades.

3

Soutenir la vie à domicile



Le maintien à domicile est dans la grande majorité des cas la solution privilégiée par les proches pour accompagner une personne atteinte de maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

Le médecin traitant et le médecin de consultation mémoire jouent un rôle majeur pour organiser l'accompagnement à domicile, en prescrivant les interventions de différents professionnels : orthophoniste, kinésithérapeute, infirmier, Équipe spécialisée Alzheimer, etc.

De plus, les services de soins et de maintien à domicile vont aider aux actes de la vie quotidienne et compléter l'action de l'aidant en intervenant pour la toilette, les repas, les activités...

Des dispositifs comme les accueils de jour ou l'hébergement temporaire permettent d'accorder du répit à l'aidant tout en offrant aux personnes malades accueillies des activités adaptées et un accompagnement de proximité.

Préserver l'autonomie et la qualité de vie : les interventions non-médicamenteuses

En complément du traitement médicamenteux parfois proposé par le médecin, les interventions non médicamenteuses participent à l'accompagnement et à la prise en soins des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif comme la maladie d'Alzheimer. Ces interventions contribuent à préserver leur autonomie et leur qualité de vie.

L'orthophonie

L'orthophoniste est un professionnel paramédical spécialisé dans la rééducation des troubles du langage et de la communication. Il (ou elle) accompagne la personne atteinte et les aidants proches tout au long de la maladie.

La rééducation qu'il propose vise à maintenir et à adapter les fonctions de communication et à aider la famille et les soignants à adapter leur comportement aux difficultés du malade. L'orthophoniste peut également évaluer le risque de troubles de la déglutition et les prévenir.

La prise en charge financière est assurée par l'Assurance Maladie.

Comment en bénéficier ?

L'intervention d'un orthophoniste de ville se fait sur prescription médicale. Elle peut être réalisée à domicile ou en cabinet.

Les Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA) à domicile

Les ESA sont formées aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de maladie d'Alzheimer et apparentées, à un stade précoce ou modéré.

La prestation est réalisée par une équipe pluridisciplinaire, spécialement formée à ces pathologies, comprenant un infirmier coordinateur, un psychomotricien ou ergothérapeute et un assistant de soins en gériatrie. Elle comprend un maximum de 15 séances renouvelables chaque année.

L'objectif de ces équipes est de :

- Maintenir ou développer les capacités préservées et l'autonomie,
- Développer des stratégies de compensation,
- Prévenir les complications et notamment les troubles du comportement,

- Adapter l'environnement
- Améliorer la relation patient / aidant.

La prise en charge financière est assurée par l'Assurance Maladie.

Comment en bénéficier ?

L'intervention d'une ESA est sollicitée sur prescription médicale.

Vous trouverez les coordonnées de l'équipe ESA proche de chez vous dans la partie ANNUAIRE de ce GUIDE.

L'accueil de jour

L'accueil de jour permet d'accueillir pour une période d'une demi-journée à plusieurs jours par semaine, des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif comme la maladie d'Alzheimer, vivant à domicile, et présentant une perte d'autonomie.

L'accueil de jour est animé par une équipe pluridisciplinaire de professionnels et permet de rompre l'isolement des personnes malades en retissant des liens sociaux. Il permet également de travailler, de la manière la plus adaptée possible, les capacités cognitives et motrices du malade. Il permet enfin le maintien au domicile en accordant à l'aidant un répit pendant que son proche est accompagné par l'accueil de jour.

Certaines structures proposent un transport du domicile vers l'accueil de jour.

Le prix à la journée de l'accueil de jour est fixé annuellement par le conseil départemental pour chaque structure proposant cet accueil.

- Les familles peuvent être aidées financièrement, par le biais de **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)** attribuée par le conseil départemental (voir dans ce GUIDE)
- Cependant, lorsque le plafond de l'APA est atteint, il est possible de solliciter le **droit au répit des proches aidants**.
- De même, des aides financières des caisses de retraite, contrats d'assurances et mutuelles peuvent parfois être proposées.
- Certains départements enfin proposent une aide financière pour les accueils de jour dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) (voir dans ce GUIDE).



En savoir plus :

- <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/aidant/les-solutions-de-repit-pour-les-aidants>
- <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/aides-financieres/queles-sont-les-aides-des-caisses-de-retraite>
- <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/preserver-son-autonomie-et-sa-sante/les-aides-des-complementaires-sante>

Comment en bénéficier ?

Vous pouvez vous adresser directement à l'établissement de votre choix.
Annuaire des EHPAD proposant un accueil de jour :



<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/departements/aj>

Vous pouvez également demander cette liste à votre mairie, CCAS ou CLIC.

L'activité physique adaptée

C'est une action qui apporte des bénéfices sur le bien-être, la condition physique et le maintien de l'autonomie pour les personnes atteintes d'une maladie neuro-évolutive. Les séances comportent en général des exercices d'échauffement musculaire et articulaire, des exercices d'équilibre et d'orientation, des étirements et un moment de relaxation.

Nous vous présentons ci-dessous deux initiatives :

> L'activité physique adaptée par France Alzheimer



Une offre différente (relaxation, ping-pong...) selon votre département.



<https://www.francealzheimer.org/contactez-votre-association-locale/>

> Les maisons sport santé (MSS)




Vous pouvez également trouver un programme d'activité physique adapté auprès de l'une des 41 maisons sport santé de la région :



<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/les-maisons-sport-sante-mss-en-hauts-de-france>.

Les maisons sport santé ont pour objectif d'offrir un accès à une activité physique et sportive au quotidien à tous les moments de la vie. Elles sont ouvertes à tous les publics mais particulièrement aux personnes souffrant d'affections de longue durée (ALD) à des fins de santé, de bien-être ainsi qu'à des fins thérapeutiques, quel que soit leur âge nécessitant une activité physique adaptée sécurisée par des professionnels formés et prescrite par un médecin.

> Brain Mouv'

est un programme d'activité physique adaptée en ligne gratuit, proposé par BRAIN-TEAM, filière nationale des maladies rares du système nerveux central, en partenariat avec le CHU d'Angers. Vous créez un compte en précisant la ou les pathologie(s) de la personne malade. Vous aurez ainsi accès à de nombreuses vidéos d'exercices adaptés et variés.  <https://brainmouv.com/>

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de la **Plateforme de Répit / Maison des Aidants** la plus proche de chez vous, votre **mairie** ou encore le **CCAS** de votre commune pour connaître les activités physiques adaptées disponibles sur votre secteur (*les coordonnées des Plateformes de Répit figurent dans l'ANNUAIRE de ce GUIDE*).

La kinésithérapie

La rééducation par un kinésithérapeute est parfois utile pour conserver l'autonomie de la personne, maintenir et préserver l'activité physique de la personne malade le plus longtemps possible dans de bonnes conditions, éviter les rétractations ou pertes de tonus musculaire et prévenir les chutes.

La prise en charge financière est assurée par l'Assurance Maladie.

Comment en bénéficier ?

L'intervention d'un kinésithérapeute de ville se fait sur prescription médicale. Elle peut être réalisée à domicile ou en cabinet.

Les programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient (ETP)

L'éducation thérapeutique (ETP) est une approche efficace pour aider les personnes atteintes d'une pathologie chronique à développer des compétences leur permettant :

- d'une part de participer activement à leurs soins pour diminuer les conséquences de leur maladie sur leur santé,
- d'autre part de gérer au mieux leur vie quotidienne avec leur maladie.

Il ne s'agit pas de « cours » ni de « réunion d'informations » mais d'une démarche basée sur une pédagogie originale et personnalisée qui part des besoins, du vécu des personnes et de leurs connaissances.

Ce type de programmes s'adresse à des personnes souffrant de **troubles débutants**.

Comment participer à un programme d'ETP ?

- Les patients suivis dans une Consultation Mémoire hospitalière ou un Centre de Mémoire de Ressources et Recherche (CMRR) peuvent se renseigner si la consultation ou le centre propose un programme d'ETP.
- Vous trouverez la liste des programmes d'ETP autorisés par l'Agence Régionale de Santé Hauts de France sur la page suivante :



<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/loffre-detp-en-hauts-de-france>



Une fois le document EXCEL téléchargé, choisissez dans la colonne « pathologie » : « maladie neurodégénérative » puis dans la colonne « nom du programme » repérez les programmes dédiés à la Maladie d'Alzheimer.

- Nous vous présentons ci-dessous le programme national d'ETP proposé par l'Association France Alzheimer.

Le programme d'ETP, "Vivre avec la maladie" par France Alzheimer



Il s'agit de donner, le plus tôt possible, aux personnes malades les moyens de mobiliser leurs ressources pour adapter, composer, organiser leur quotidien et faire face aux conséquences qu'entraîne la maladie sur leur autonomie fonctionnelle et psychologique.

Autres soins de support

D'autres soins de support ou de soutien compensent la perte d'autonomie par une intervention extérieure visant à apporter les soins quotidiens médicaux et d'hygiène, assurer une alimentation correcte et l'entretien du domicile, améliorer le bien-être et le confort.

L'accompagnement psychologique du patient

L'accompagnement psychologique va aider le patient, l'aidant et l'entourage proche à exprimer et à comprendre, avec l'aide d'un psychologue, les attitudes, réactions et émotions qu'ils ressentent face à la problématique à laquelle ils sont confrontés.

Comment bénéficier de cet accompagnement ?

Il existe plusieurs possibilités. Vous pouvez contacter :

- La Consultation Mémoire ou le Centre de Mémoire de Ressources et de Recherche (CMRR) qui suit la personne malade,
- Le Centre Médico Psychologique (CMP) de secteur,
- La plateforme d'accompagnement et de répit (ou maison des aidants) la plus proche de votre domicile.

Vous pouvez également vous adresser à un psychologue libéral. Seules les séances réalisées sur adressage d'un médecin et réalisées par un psychologue libéral conventionné avec l'Assurance maladie, feront l'objet d'un remboursement par la Sécurité Sociale. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du professionnel directement.

L'annuaire des psychologues conventionnés se trouve sur Mon Soutien Psy :



<https://monsoutienpsy.ameli.fr/recherche-psychologue>

Les soins à domicile / les infirmiers libéraux


Les Services de soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux. Ils peuvent être proposés sur prescription médicale aux personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins

de 60 ans présentant un handicap ou atteintes de maladies chroniques et sont pris en charge par l'assurance maladie.

Ils assurent les soins infirmiers et d'hygiène générale ainsi que l'aide à l'accomplissement des actes essentiels de la vie. Il s'agit souvent de prestations inscrites dans la durée, qui doivent permettre de garantir un maintien à domicile des personnes accompagnées. Ces SSIAD peuvent d'ailleurs intervenir 7 jours sur 7 lorsque cela est nécessaire.

L'équipe est principalement composée d'infirmiers et d'aides-soignants (hommes ou femmes). Les Services de soins Infirmiers A Domicile assurent également une coordination avec les autres intervenants médicaux et paramédicaux : services d'aide à domicile, médecins, etc...

Annuaire des SSIAD :

 <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-services-aide-et-soins-a-domicile>

Vous pouvez également faire appel à des infirmiers libéraux, diplômés d'État, inscrits à l'Ordre national des infirmiers. Ils / elles interviennent directement au domicile des patients :

- pour donner aux personnes malades leurs médicaments à la bonne dose et au moment le plus adapté afin d'éviter des confusions et des oublis par la personne malade,
- pour effectuer les soins : toilette, habillage....

La prise en charge financière est assurée par l'Assurance Maladie.

Les services d'aide à domicile

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile interviennent auprès des personnes âgées et / ou malades pour les aider à faire ce qu'elles ne peuvent plus réaliser seules.

Ces services peuvent être gérés par une association, une fondation, un centre communal d'action sociale (CCAS) - tous trois à but non lucratif - ou encore par des entreprises privées agréées.

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile assurent au domicile des personnes :

- des prestations de services ménagers,
- des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires de la vie (repas, courses ...),
- les actes essentiels de la toilette **en dehors des actes de soins réalisés sur prescription médicale, qui relèvent des Services de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD),**

- d'autres prestations sont possibles à domicile : le service de portage de repas ou encore les services de téléalarme.

Les séances réalisées par l'Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA) qui se font à domicile peuvent faciliter la mise en place des aides à domicile en introduisant et soutenant l'intervention de l'auxiliaire de vie.

Les professionnels sont des aides à domicile, aussi appelés **auxiliaires de vie sociale** s'ils sont diplômés et des **aides ménagères** quand ils ou elles ne font que quelques heures d'assistance.

Pour intervenir auprès de personnes fragilisées (personnes âgées dépendantes, personnes handicapées), les services d'aide et d'accompagnement à domicile doivent obtenir une **autorisation ou/et un agrément qualité**. Le coût varie selon les services à domicile, selon qu'ils sont agréés ou autorisés. Il faut se renseigner directement auprès d'eux.

Pour pouvoir financer l'intervention d'une aide à domicile, il existe différentes sources de financement en fonction du niveau de dépendance :

- Les personnes classées en GIR 5 et 6 (personne autonomes) ont droit à **l'aide à domicile** de la Caisse Nationale Assurance Vieillesse (CNAV) ou de la MSA ou du RSI. Rapprochez-vous aussi de votre caisse de retraite complémentaire (l'AGIRC et l'ARRCO) qui peut financer une aide à domicile momentanée de 10h maximum pour les personnes âgées de plus de 75 ans.
- Les personnes classées en GIR 1 et 4 (personnes en perte d'autonomie) ont droit à **l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)**. Il est important de faire régulièrement le point avec le service d'aide à domicile pour éventuellement adapter les horaires, les durées, les modalités d'intervention. Cela pourra déboucher sur une réévaluation de l'APA auprès du département, selon l'avancée de la maladie et l'évolution des besoins.

Les SPASAD (soins ET aide à domicile)

Les SPASAD (services polyvalents d'aide et de soins à domicile) proposent à la fois des soins infirmiers et des prestations d'aide à domicile. Les personnes ayant besoin de soins et d'aide à domicile peuvent ainsi faire appel à un service unique pour la mise en place des interventions qui sont assurées par une même équipe.

Pour bénéficier de l'intervention d'un SPASAD pour des soins infirmiers, il est nécessaire d'avoir une prescription médicale, comme dans le cadre d'un recours à un SSIAD. Il faut également être âgé de 60 ans et plus ou être en situation de handicap.



Annuaire des Services de soins et / ou d'aide à domicile :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

4

Vivre en établissement

Lorsque le maintien à domicile n'est plus possible et qu'une prise en charge médicalisée en établissement, temporaire ou permanente, est nécessaire, différentes unités d'accueil existent, pour recevoir le malade et proposer des solutions adaptées à son état.



Les Établissement d' Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Ils sont particulièrement adaptés lors qu'un accompagnement médical constant est nécessaire.

L'EHPAD étant une structure normalement réservée aux personnes de plus de 60 ans, un patient jeune peut y entrer après obtention d'une dérogation d'âge délivrée par le Conseil Général du département du domicile de la personne ou du département d'accueil.



Vous trouverez la **liste des EHPAD** de la région, avec leur tarif sur : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/departements>.

ViaTrajectoire le site public de recherche et d'inscription en maison de retraite : <https://trajectoire.sante-ra.fr/trajectoire/>

Certains EHPAD disposent d'un **Pôle d'Activités et de Soins Adaptés, (PASA)**. C'est un espace aménagé, dans lequel sont proposés et organisés durant la journée, des activités sociales et thérapeutiques dans le but d'une réhabilitation cognitive, une stimulation ou une prévention du désapprentissage des gestes de la vie quotidienne.

Le PASA est doté d'un environnement architectural adapté à la maladie et identifié par rapport au reste de la structure.

Il s'adresse aux résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, ayant des troubles du comportement modérés qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

La participation aux activités du PASA est comprise dans le tarif de l'EHPAD.

Certains PASA proposent des accueils à la journée pour des personnes vivant à domicile (comme un accueil de jour).

Coordonnées des EHPAD avec PASA dans la partie ANNUAIRE de ce GUIDE.

L'Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) : quand la maladie provoque des troubles du comportement perturbateurs

L'UHR est une petite unité, un lieu de vie au sein d'un EHPAD ou d'une Unité de Soins de Longue Durée (USLD), dotée d'un environnement architectural adapté et identifié par rapport au reste de la structure.

Dans certains départements, une dérogation d'âge est, nécessaire pour entrer dans cette structure avant 60 ans, il est important de se rapprocher des services du Conseil Général pour connaître le positionnement départemental.

À qui s'adresse cette unité ?

Elle propose et organise des soins, des activités sociales et thérapeutiques pour des personnes ayant des troubles sévères de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées qui altèrent la sécurité et la qualité de vie. Contrairement aux PASA, les UHR accueillent des patients Alzheimer 24 heures sur 24. Ces unités s'adressent prioritairement à des personnes déjà en EHPAD, en USLD ou hospitalisées, voire à domicile.

Comment fonctionne-t-elle ?

La durée du séjour n'est pas limitée dans le temps mais il existe des critères de sortie de cette unité, liés à la réduction des symptômes psycho-comportementaux pendant une durée significative ou à une perte de mobilité.

Quel est son coût ?

Il est compris dans le prix de séjour de l'EHPAD ou de l'USLD.

Comment en bénéficier ?

C'est le médecin de la structure où réside la personne malade, ou son médecin traitant qui fait la demande d'admission, en accord avec la famille, auprès de son confrère de l'UHR. Celui-ci, après évaluation, juge de l'opportunité d'admettre la personne et définit un contrat de séjour avec la famille. En effet, en fonction de l'évolution de la maladie (ex. : amélioration des troubles, apathie, perte de mobilité...), la personne pourra être réorientée vers une autre structure ou vers son EHPAD d'origine.

Coordonnées des UHR dans la partie ANNUAIRE de ce GUIDE.

Nous ne pouvons dans ce GUIDE vous présenter tous les types de structures d'hébergement adaptées aux patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. D'autres types d'accueil peuvent en effet être envisagés selon la situation de la personne malade, tels que :

- Les Maisons d'Accueil Spécialisé (MAS) ou Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) pour les patients jeunes atteints de la maladie d'Alzheimer,
- Les résidences autonomie (anciennement foyers logements) adaptées aux personnes relativement autonomes souhaitant vivre dans un environnement sécurisé et collectif,
- L'hébergement en famille d'accueil,
- ...

Hébergements :



Personnes âgées :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/>

Personnes handicapées :

<https://www.service-public.fr/particuliersvosdroits/N332>

Et l'hébergement temporaire ?

L'hébergement temporaire est destiné aux personnes nécessitant une prise en soins ponctuelle, pour une convalescence, pour permettre un répit à son proche ou pour évaluer l'adaptation à la vie en collectivité en cas de projet d'institutionnalisations.

Plusieurs types d'établissements peuvent proposer de l'hébergement temporaire.

C'est le cas de nombreux EHPAD. L'admission se fait sur dossier, à adresser directement à l'établissement d'accueil. La durée de l'hébergement ne peut excéder 90 jours par an (en un ou plusieurs séjours) et doit faire l'objet d'un contrat précisant sa durée de date à date.

Les tarifs, en partie liés aux prestations proposées, sont variables d'un établissement à l'autre. Ils prennent en compte les soins, la dépendance et l'hébergement. Ils peuvent, sous certaines conditions de ressources, être en partie financés par l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et / ou l'aide sociale à l'hébergement à demander au Conseil Général de votre département, au CCAS ou à votre mairie.



Sur <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/> vous trouverez la liste des structures proposant un hébergement temporaire. Vous pouvez vous adresser directement à l'établissement de votre choix.

5

Des structures de soins spécialisées



Les UCC (unités cognitivo-comportementales) : pour prendre en charge les situations difficiles

Les UCC sont des services de soins de suite spécialisés dans le soin des personnes souffrant de la maladie Alzheimer ou maladies apparentées, ayant des troubles du comportement nécessitant une hospitalisation et pouvant relever d'une réhabilitation cognitive et comportementale.

Leur mission est d'intervenir dès la survenue de troubles du comportement perturbants, pour éviter les hospitalisations d'urgence qui ne relèvent plus des UCC.

Les UCC comprennent le plus souvent 10 à 12 lits et se situent dans des unités sécurisées.

La durée moyenne d'hospitalisation est entre 25 et 30 jours.

Quel est l'objectif de l'UCC ?

Un programme d'activités structuré et adapté permet de stabiliser voire de diminuer les troubles du comportement ; d'assurer les soins préventifs d'une situation de crise et de maintenir voire d'améliorer l'adaptation aux actes de la vie quotidienne.

De même, la rééducation de l'orientation et le traitement psychosocial permettent d'améliorer la qualité de vie et de réduire l'apparition des troubles du comportement.

L'orientation en UCC relève d'une décision médicale et de l'accord préalable du médecin responsable de l'UCC.

Quels patients peuvent être orientés vers une UCC ?

Ceux ayant une maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée :

- de tout âge
- quelque soit le lieu de domicile
- vivant à domicile ou en EHPAD
- dont l'aidant est en grande souffrance

Il existe actuellement 16 UCC dans notre région. Leurs coordonnées sont disponibles dans la partie ANNUAIRE de ce Guide.

6

Protéger le malade

Quand une personne est atteinte de la maladie d'Alzheimer, ou d'une maladie neurodégénérative apparentée, elle perd peu à peu sa capacité à assumer les actes et obligations de la vie courante. Il peut devenir nécessaire de lui apporter un soutien et un accompagnement.

Il faut savoir que le mariage entraîne une situation de régime primaire permettant la réalisation d'un certain nombre d'actes par seulement l'un des deux époux (par exemple faire fonctionner le compte bancaire commun, réaliser certains actes administratifs, gérer les affaires courantes). Mais ce régime peut s'avérer insuffisant s'il s'agit d'actes nécessitant l'accord des deux époux (vente ou actes nécessitant la seule autorisation du conjoint diminué). Cela peut justifier la mise en place de mesures de protection. Dans tous les cas, la mesure devra respecter les droits fondamentaux de la personne protégée.



Quand et comment protéger une personne ?

La personne qui gère une mesure de protection ne doit pas rester seule face à ses questions. Elle peut s'entourer de l'avis de tous ceux, professionnels (médecin traitant ou spécialiste, travailleur social connaissant la situation, aide à domicile) ou famille et amis qui sont en contact avec la personne vulnérable. Elle peut aussi solliciter l'expertise de professionnels (avocat, gestionnaire de patrimoine, notaire). Des consultations juridiques gratuites sont proposées dans les maisons de justice et du droit (MJD). Il existe aussi des services d'aide aux tuteurs familiaux et de nombreuses associations, (l'Association France Alzheimer notamment) qui peuvent constituer des lieux d'échanges précieux.

Les mesures de protection non-juridique

La personne de confiance :

Le patient désigne par écrit la personne de confiance. La personne de confiance est une personne nommément choisie et désignée par le patient. Cette désignation est révocable à tout moment. Il s'agit pour le patient d'une possibilité d'aide, pas d'une obligation. Le patient reste seul à décider dans la mesure où cela est possible.

En cas de tutelle, la désignation d'une personne de confiance n'est pas possible.

La procuration bancaire (ou mandat) :

Toute personne majeure, capable et titulaire d'un compte bancaire ou d'un compte épargne peut décider de donner procuration à une tierce personne si elle l'estime utile. Le mandant autorise ainsi le mandataire à effectuer des opérations bancaires en son nom. Ce dernier doit toujours agir dans l'intérêt exclusif du mandant.

La procuration est une procédure différente de la curatelle ou de la tutelle, le mandant reste autonome et conserve ses droits sur son compte bancaire et ses revenus.



La procuration bancaire sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1474>

Anticiper sa vulnérabilité : le mandat de protection future

Il permet à toute personne majeure (appelée mandant), de désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (le ou les mandataires) pour la représenter le jour où elle ne sera plus en capacité de gérer ses intérêts. C'est un contrat entre la personne à protéger et la personne qui va lui apporter de l'aide.

Le mandat peut prendre la forme d'un acte sous signature privé ou d'un acte notarié.

Il ne fait pas perdre au mandant ses droits et sa possibilité d'accomplir des actes juridiques.

Lorsque le mandataire constate que l'état de santé du mandant ne lui permet plus de prendre soin de sa personne ou de s'occuper de ses affaires, il fait les démarches nécessaires pour que le mandat prenne effet. Cette constatation doit être confirmée par un médecin inscrit sur une liste établie par le procureur de la République (Cf. mesures de protection juridique).



Le mandat de protection future :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16670>

Les mesures de protection juridique

Lorsqu'une personne se trouve dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles, de nature à empêcher l'expression de sa volonté (art. 425 du code civil), une mesure de protection juridique peut-être demandée.

Quelles sont les différentes mesures de protection juridique ?

> La sauvegarde de justice

C'est une **mesure souple** qui s'adresse aux personnes ayant besoin **d'une protection temporaire, ou d'être représentée pour certains actes déterminés**. La sauvegarde de justice permet de protéger la personne contre des actes qu'elle aurait accomplis ou au contraire négligé d'accomplir. Cependant la personne protégée garde sa capacité juridique et la possibilité d'organiser la gestion de ses intérêts (sauf cas particuliers).

> Les mesures d'assistance (curatelle, curatelle aménagée, curatelle renforcée, habilitation familiale)

Ce sont des mesures judiciaires destinées à protéger une personne majeure qui, sans être hors d'état d'agir elle-même, a besoin d'être conseillée ou contrôlée d'une manière continue dans les actes importants de la vie civile.

> Les mesures de représentation (tutelle, habilitation familiale) :

Lorsque la personne vulnérable n'est plus en état de veiller sur ses propres intérêts et qu'une mesure d'assistance ne suffit pas à protéger sa personne et/ou ses biens, le Juge des tutelles pourra décider de la mise en place d'une mesure de représentation. Cette mesure permet de représenter de manière continue dans tous les actes de la vie civile la personne.

Qu'est-ce que l'habilitation familiale ?

L'habilitation familiale permet à un proche (époux, enfant, frère ou sœur) habilité par le juge à assister ou représenter son proche afin d'assurer la sauvegarde des intérêts du proche protégé. C'est le juge qui décide du type d'habilitation familiale et de la personne qui sera habilitée.

Le juge peut donner :

- une habilitation familiale générale. Le proche habilité assiste ou représente la personne dans tous les actes. Le juge fixe la durée, qui peut être d'une durée maximale de 10 ans, renouvelable.
- une habilitation familiale spéciale. Le proche habilité assiste ou représente la personne pour un acte particulier (par exemple : la vente d'un immeuble, débloquer des fonds, prendre une décision médicale...). L'habilitation prend fin lorsque l'acte envisagé a été réalisé

Comment faire une demande de mesure de protection juridique ?

Qui peut faire la demande ? :

- Le patient lui-même,
- Son conjoint ou partenaire,
- Un parent ou allié qui entretient, avec le patient, des liens étroits et stables,
- Une personne qui exerce déjà une autre mesure de protection juridique (curateur ou tuteur),
- Le Procureur de la République,
- Un tiers (médecin, directeur d'établissement de santé...).

Comment faire la demande ? :

Une demande de mesure de protection doit être adressée au Tribunal avec :

- Une requête en vue d'une protection juridique d'un majeur (Cerfa N° 15891*03),
- Une description des faits indiquant la nécessité de mettre en œuvre la mesure de protection,
- Un certificat médical circonstancié établi par un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République.



• <https://protection-juridique.creaihd.fr/mesures-protection/comment-solliciter-une-mesure-de-protection/>

• <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N155>

• <https://protection-juridique.creaihd.fr/mesures-protection/les-mesures-de-protection-juridique/>

Comment consulter gratuitement un avocat ?

En renseignant votre ville ou votre département, vous trouverez ici les coordonnées des consultations gratuites d'avocat :



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Vous pouvez aussi appeler le 3039.

Vous bénéficierez ainsi d'informations et de conseils adaptés à votre situation propre.

7

Les aides et démarches

Quelles sont les démarches à accomplir, les aides (sociales / financières) disponibles dans ma situation ?



La reconnaissance d’Affection Longue Durée (ALD)

La maladie d’Alzheimer et les maladies apparentées font partie de la liste des pathologies reconnues comme Affection de Longue Durée (cotation « ALD 15 »), ce qui permet la prise en charge à 100% des frais d’examen et de soins générés par la maladie (dans la limite des tarifs de l’Assurance Maladie) :

- Les consultations médicales en lien avec l’affection,
- La prise en charge des transports à l’hôpital,
- La prise en charge orthophonique,
- La prise en charge par une Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA),
- La prise en charge infirmière, libérale ou par un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

C’est le médecin traitant qui fait la demande de mise sous ALD auprès de la caisse d’assurance maladie.

Il est primordial, dès le diagnostic posé et si le médecin ne l’a pas proposé, de demander la mise sous ALD.

Attention, même si la personne concernée dispose d’une ALD pour une autre maladie chronique (par exemple : diabète, maladie cardiaque...), il faut quand même demander en plus l’ALD pour la maladie d’Alzheimer car les soins sont remboursés à 100% uniquement pour la maladie déclarée en ALD (pour la maladie d’Alzheimer : médicaments, orthophoniste, Equipe Spécialisée Alzheimer, soins infirmiers, kinésithérapie...). **Cette reconnaissance est donc la première démarche à entreprendre afin d’ouvrir les droits de la personne malade et lui permettre de préparer la suite de sa prise en charge médico-sociale.**

Une fois l’ALD notifiée, il ne faut pas oublier de mettre la carte vitale à jour.

 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34068>

L’Allocation Personnalisée d’Autonomie (APA)

L’APA est une **prestation sociale départementale** destinée aux personnes de plus de 60 ans en perte d’autonomie physique et/ou psychique et ayant besoin d’une aide extérieure pour accomplir les actes de la vie quotidienne. L’APA est attribuée selon un barème national qui fixe le montant maximum des plans d’aide pour chaque niveau de dépendance.

Elle peut être perçue par les personnes vivant à domicile ou hébergées chez un accueillant familial ou en résidence autonomie (**APA à domicile**). Cette allocation peut être majorée pour du répit ou en cas d’hospitalisation de l’aïdant.

Pour les personnes hébergées en établissement (EHPAD, USLD) : il s’agit de **l’APA en établissement**.

Quelles sont les conditions pour bénéficier de l'APA ?

- Être âgé de 60 ans ou plus,
- Résider en France de façon stable et régulière,
- Être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du GIR 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du conseil départemental.

Le GIR (groupe iso ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Le GIR d'une personne est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR, par des professionnels (équipe médico-sociale APA ou médecin coordonnateur).

Le montant de l'APA attribuée dépend du niveau de revenus. Au-delà d'un certain niveau de revenus, une partie des dépenses restera à la charge du bénéficiaire (par exemple, la rémunération d'une aide à domicile, le tarif dépendance en EHPAD...).

Pour demander l'APA à domicile

Le **formulaire de demande d'aides à l'autonomie à domicile** est un document unique qui permet de faire à la fois une demande pour :

- L'APA à domicile auprès de votre conseil départemental,
- Une demande d'aide de l'Assurance Retraite (régime générale ou fonction publique) / pour les retraités agricoles : de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R66317>

Démarche en ligne ou formulaire Cerfa à compléter :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R64469>

Si vous demandez l'APA à domicile, vous pouvez sur le même formulaire faire une demande de CMI Carte Mobilité Inclusion (voir rubrique suivante).

Pour demander l'APA en Établissement

L'allocation aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD / USLD. Une fois que vous avez choisi votre établissement, renseignez-vous auprès de la direction de l'établissement qui vous indiquera les formalités à accomplir.

La Carte Mobilité Inclusion (CMI)

La Carte Mobilité Inclusion (anciennement “carte d’invalidité”) remplace progressivement les cartes d’invalidité, de priorité et de stationnement. Elle est mise en service depuis le 1^{er} janvier 2017.

C’est une carte infalsifiable et sécurisée qui comprend trois mentions possibles : « priorité », « invalidité » et « stationnement ».

Qui peut bénéficier de la CMI ?

La demande est à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui attribue cette carte après avoir apprécié le taux d’incapacité de la personne (taux supérieur ou égal à 80 %) ou par le biais du formulaire de demande d’APA.

Les personnes déjà bénéficiaires de l’APA, et classées en GIR 1-2, bénéficient de façon automatique de cette carte.

(SPÉCIMEN)



La **mention stationnement** permet de se garer gratuitement sur toutes les places de stationnement public. La **mention priorité** permet d’éviter les files d’attente ou d’avoir une place assise. La **mention invalidité** vous concerne si vous avez une perte d’autonomie importante : elle offre les mêmes avantages

que la CMI priorité mais procure également des réductions dans les transports **et des avantages fiscaux**.

Comment en bénéficier :

- Vous demandez l’APA : vous devez faire votre demande de CMI sur le formulaire de demande d’APA, auprès des services du département de votre lieu de résidence.
- Vous bénéficiez déjà de l’APA : vous devez faire votre demande de CMI en vous procurant un formulaire pour les personnes bénéficiaires de l’APA auprès des services du département de votre lieu de résidence.
- Vous n’êtes pas concerné par l’APA : vous devez faire votre demande de CMI auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de votre département de résidence.

 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34049>

Les aides au logement

Les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée qui vivent en établissement peuvent percevoir une aide au logement de la CAF (pour les personnes dépendant du régime général de la sécurité sociale) ou de la MSA (régime agricole). Les aides au logement sont des aides financières destinées à réduire la dépense de logement.

Dans quel type d'établissement peut-on bénéficier d'une aide au logement ?


Une aide au logement peut vous être versée si vous êtes résident en :

- EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes),
- USLD (unité de soins de longue durée),
- Résidence autonomie.

Le logement doit constituer votre résidence principale. La résidence principale est le logement que vous occupez au moins 8 mois par an.

Deux aides possibles, non-cumulables :

- l'APL (aide personnalisée au logement) : elle est versée uniquement si l'établissement est conventionné,
- l'ALS (allocation de logement sociale) : elle est versée si l'établissement n'est pas conventionné APL. Son montant est moins élevé que le montant de l'APL.

 <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/aides-financieres-en-ehpad/les-aides-au-logement-en-etablissement>

Régime général :

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches>

Régime agricole :

- <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R41449>
- <https://www.msa.fr/lfp/logement/allocations>

L'Aide Sociale pour l'Hébergement (ASH)

Pour éviter un maintien à domicile contraint par des raisons financières, l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) peut être demandée auprès du conseil départemental par les personnes âgées hébergées en établissement ou en accueil familial. Elle permet de prendre en charge une partie ou la totalité des frais d'hébergement du résident dont les ressources ne sont pas suffisantes pour y faire face. Le conseil départemental paie

la différence entre le montant de la facture et la contribution de la personne, voire de ses obligés alimentaires.

Pour pouvoir bénéficier de l'ASH, il faut :

- Avoir plus de 65 ans (ou plus de 60 ans si l'on est reconnu inapte au travail),
- Résider en France de façon stable et régulière (de manière ininterrompue depuis plus de 3 mois),
- Avoir des ressources inférieures au montant des frais d'hébergement,
- Résider en EHPAD ou en Unité de Soins de Longue Durée (USLD) ou en résidence autonomie, habilité(e) à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, ou chez un accueillant familial.

Comment en bénéficier ?

Il faut remplir le dossier de demande d'ASH disponible à la mairie ou au CCAS de la commune où vit la personne âgée.



<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/aides-financieres-en-ehpad/l-aide-sociale-a-l-hebergement-ash-en-etablissement>

Les aides des mutuelles et des caisses de retraite

Certaines mutuelles et caisses de retraite développent des aides financières pour leurs affiliés qui peuvent prendre plusieurs formes : par exemple un complément financier par rapport à la prise en charge d'une aide à domicile, un complément financier pour payer un appareillage (fauteuil roulant, ...) ou parfois des aides financières exceptionnelles souvent soumises à un dossier et à des conditions de ressources.

Elles peuvent également mettre à disposition des conseillers qui apporteront leur expertise pour l'aménagement du logement ou sur des problématiques sociales.

Les caisses de retraite complémentaires peuvent aussi disposer de places dans des EHPAD ou être propriétaires d'établissements entiers avec un accès prioritaire pour leurs ressortissants, à un tarif préférentiel.

Pour rappel : voici les principaux régimes de base en France :

- l'Assurance retraite (CNAV, CARSAT, CGSS, CSS) pour les salariés du privé,
- la MSA (Mutualité Sociale Agricole) pour les salariés de l'agriculture ou les exploitants agricoles,
- le RSI (Régime Social des Indépendants) pour les artisans et commerçants.

Aides financières pour les patients de moins de 60 ans

La **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)** propose des dispositifs et aides pour les personnes de moins de 60 ans en situation de perte d'autonomie ou de dépendance :

- Les aides à la reconversion professionnelle,
- La prestation de compensation du handicap (PCH) pour financer des aides humaines et techniques,
- L'allocation adultes handicapés (AAH), assurant un minimum de ressources.

La demande de ces différentes aides est à faire auprès de la **MDPH** de son département.



Annuaire des MDPH :

https://lannuaire.service-public.fr/navigation/maison_handicapees

Simulateur des aides sociales nationales de solidarité :

<https://www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur/accueil>

- Pour les départements de l'Aisne (02), de l'Oise (60), du Pas-De-Calais (62) et de la Somme (80) : possibilité de faire la **demande en ligne** depuis la plateforme suivante :



<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

- Téléservice non-disponible pour la MDPH du Nord (59) à ce jour (oct. 2024)
- Pour tous les départements des Hauts de France demande possible par le formulaire suivant :



https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15692.do

L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) est adressée aux personnes de moins de 60 ans n'ayant pas travaillé ou n'atteignant pas le minimum social : elle a pour objet de garantir un revenu minimum aux personnes handicapées. Le droit à l'allocation n'est ouvert que lorsque la personne handicapée ne peut prétendre à un avantage de vieillesse, d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à celui de l'AAH.

Il faut donc respecter certains critères, notamment d'incapacité et de ressources, pour percevoir l'AAH.



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242>

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Cette prestation permet de financer une partie des frais d'intervention d'une tierce personne et des besoins techniques nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie de la personne malade.



Connaitre les conditions d'attribution de la PCH :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14202>

Le Congé pour maladie de longue durée

Régime des salariés :

Dès que la maladie est diagnostiquée, la personne malade peut bénéficier d'un **arrêt maladie**, puis d'un **congé pour maladie de longue durée**. Pendant ce congé, elle bénéficiera des indemnités journalières de la sécurité sociale.

L'indemnité journalière permet de compenser la perte de salaire en cas d'arrêt de travail mais un temps minimum de cotisation est exigé. Elles sont égales à 50% du salaire journalier de base, et dépendent également du nombre d'enfants à charge. À ceci s'ajoute parfois, suivant les employeurs, un complément par une caisse de retraite ou un régime de prévoyance.

Une fois le diagnostic de maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée reconnue comme Affection de Longue Durée (ALD), les indemnités journalières peuvent être versées pendant une période maximale de trois ans, calculée de date à date, sauf si le médecin conseil de la CPAM le décide ou s'il y a eu reprise du travail pendant un an.

À la fin du versement des indemnités journalières, la personne malade bénéficiera d'une **pension d'invalidité** après avis du médecin conseil du régime de sécurité sociale. Cette demande de mise en invalidité est faite soit par le médecin traitant soit par l'assuré lui-même.

Pour les autres régimes :

Même si les lois de finances de la sécurité sociale imposent un lissage des conditions d'accès aux droits quel que soit le régime de sécurité sociale dont le patient dépend, les conditions d'attribution, règles des demandes ou de calculs peuvent être différentes selon le régime spécial auquel il appartient. Il est important de se rapprocher du régime dont dépend la personne pour en connaître les particularités, notamment pour les travailleurs indépendants et les commerçants.

8

Soutenir l'aidant

Un aidant est la principale personne qui aide, à titre non professionnel et sans être rémunérée, toute personne en perte d'autonomie.

L'aidant principal est le plus souvent un parent direct – conjoint, enfant, fratrie – mais pas exclusivement : il est parfois un ami ou un voisin. Cette aide apportée peut être multidimensionnelle : matérielle, morale, physique, financière...

Cet accompagnement s'inscrit le plus souvent dans la durée au prix souvent d'un authentique épuisement qui impacte physiquement et psychologiquement l'aidant et, par ricochet, la personne malade, les autres membres de sa famille, son entourage ou son travail.

Ce contexte favorise un risque accru de rupture sociale, d'isolement et de négligence de sa propre santé. C'est pourquoi, l'aidant doit être accompagné au regard des besoins évalués de chacun afin d'éviter l'enlisement dans des situations devenant trop difficiles à gérer : **accepter d'être aidé pour être aidant.**



Les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)



Quel accompagnement ?

La plateforme d'accompagnement et de répit est un véritable **guichet ressources**.

Elle propose un **accompagnement** de l'aidant à travers une écoute, une évaluation des besoins, des informations personnalisées et un **soutien** dans les démarches.

Elle informe et oriente les aidants vers les **solutions de répit** existantes.

Des **activités adaptées** pour le couple ou binôme aidant-aidé y sont proposées comme des sorties loisirs, des séjours de vacances, des activités manuelles et artistiques.

Elle propose également aux aidants des prestations de **formation** et de **soutien psychologique** individuel et collectif.

Les plateformes d'accompagnement et de répit se veulent un lieu de partage, de rencontres, une façon de se ressourcer, de prendre du temps pour soi et surtout de ne pas rester isolé.

Qui est concerné ?

Personnes qui accompagnent un proche âgé de plus de 55 ans en perte d'autonomie ou, atteintes d'une maladie neurodégénérative sans limite d'âge.

Pendant qu'un aidant participe à une activité dans une plateforme de répit, cette dernière peut proposer un accueil pour le proche aidé (la personne malade).

Quel coût ?

Les offres de services proposées sont gratuites pour les familles ; cependant une participation symbolique peut être demandée pour certaines activités de répit (yoga, sophrologie, activités sportives, art-thérapie, etc.)

 Rendez-vous sur le site « **Soutenirlesaidants.fr** »* pour accéder aux coordonnées de la plateforme de répit la plus proche des chez vous, découvrir ses activités et demandez à être rappelé par un professionnel.

*un site développé par la Fédération des plateformes de répit.

L'association France Alzheimer et maladies apparentées



**FRANCE
ALZHEIMER**
& MALADIES APPARENTÉES



Quelles sont ses missions ?

- Aider et soutenir les personnes malades et leurs familles et les représenter au niveau national et international,
- Sensibiliser l'opinion publique et impliquer les pouvoirs publics,
- Contribuer aux progrès de la recherche,
- Former les aidants familiaux, les bénévoles et les professionnels.

Quels sont les accompagnements proposés ?

Pour les personnes malades :

- Mobilisation cognitive
- Ateliers à médiation artistique
- Activité physique adaptée
- Jardinage thérapeutique
- Groupes d'entraide
- Médiation animale
- Programme de formation « Vivre avec la maladie »
- Suivi personnalisé malade jeune

Pour les aidants :

- Formations spécifiques à l'accompagnement d'un proche atteint d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée
- Ateliers de prévention de l'épuisement
- Groupes de parole
- Ateliers de relaxation
- Entretiens psychologiques individuels

Des moments de partage et de répit pour les familles :

- Haltes relais[®]
- Cafés mémoire[®]
- Actions de convivialité, de loisir ou culturelle
- Séjours vacances



Découvrez avec ce QR code l'agenda des événements et activités proposés en région, les formations en ligne et en présentiel (...)

 <https://www.francealzheimer.org/>

Vous trouverez les coordonnées de France Alzheimer dans chaque département, dans la partie ANNUAIRE de ce guide.

A2MCL - Association des aidants et malades à corps de Lewy



Association des Aidants
et Malades à Corps de Lewy

Quelles sont ses missions ?

L'A2MCL est dédiée spécifiquement aux malades à corps de Lewy (MCL) et à leurs aidants.

Apporter un soutien moral et pratique aux malades et à leurs aidants

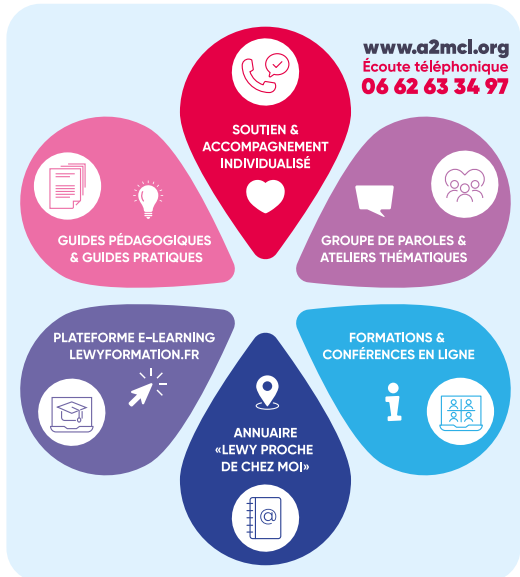
- Écoute téléphonique 7J/7 et soutien psychologique individuel
- Accompagnement individualisé des aidants et malades tout au long de leur parcours
- Groupes de paroles mensuels entre aidants, entre anciens aidants et entre malades
- Ateliers de formation et de psychoéducation pour les aidants et les malades
- Annuaire privé d'entraide entre malades et entre aidants

Former et informer sur les spécificités de la MCL

- Lewyformation.fr : plateforme de formation en ligne sur la maladie conçue pour et par les soignants, les aidants et les malades.
- Sessions d'informations chaque mois (2H30) en visioconférence pour les soignants et les familles
- Informations, témoignages formations et conférences en replay sur le diagnostic, les symptômes, le parcours de soin, le vécu au quotidien de la maladie... sur www.a2mcl.org...

Nos actions pour promouvoir et encourager la recherche médicale sur la MCL :

- Financement de projets de recherche et de bourses de Master 2.
- Appel à projets sur www.a2mcl.org



Association France DFT



L'association France DFT est principalement dédiée aux personnes présentant une Démence Fronto-Temporale comportementale (DFT) ou langagière (APP) et à leurs aidants.

Cette association est portée par des bénévoles principalement, des conjoints et des enfants de personnes ayant une DFT.

Leurs objectifs principaux sont :

- D'aider les familles grâce à leur expérience,
- De participer à la bonne compréhension et au diagnostic rapide des DFT.
- De soutenir la recherche :
 - dotation annuelle à un jeune chercheur de moins de 35 ans -Prix Sénèque-
 - financements de projets

Quelles sont ses missions ?

- le soutien et l'assistance des aidants, groupes de paroles en visio et en présentiel,
- la diffusion d'informations sur la maladie et sur les aides possibles,
- la diffusion d'articles et de brochures dans les centres de références mais également auprès de neurologues, orthophonistes, etc.,
- la communication auprès des médias afin de sensibiliser le public.



<https://www.france-dft.org/>

Accueil de jour et hébergement temporaire

Dans le cadre de l'accompagnement de la personne malade, la possibilité de prendre du temps personnel doit être réfléchi. Ce temps personnel peut être facilité par le recours à différents dispositifs de prise en soins.

L'accueil de jour est une structure qui pourra accueillir en journée votre proche atteint de la maladie d'Alzheimer ou autre maladie apparentée.

Retrouvez ce sujet dans le chapitre « 3 - Soutenir la vie à domicile / L'accueil de jour »

Vous avez besoin de vous absenter (hospitalisation, évènement imprévu, vacances...)?

Différents établissements proposent un **hébergement temporaire pour votre proche.**

Retrouvez ce sujet dans le chapitre « 4 - Vivre en établissement / Hébergement temporaire »

Le congé de proche aidant et l'Allocation Journalière du Proche Aidant (AJPA)

L'aidant familial en activité professionnelle a maintenant droit à un « **congé de proche aidant** » qui permet à tout salarié d'interrompre provisoirement son activité professionnelle pour s'occuper d'un parent dépendant.

La durée maximale du congé de proche aidant est fixée par convention collective ou accord collectif d'entreprise ou accord de branche étendu. En l'absence de dispositions conventionnelles, la durée maximale du congé est de 3 mois. Le congé peut être renouvelé. Toutefois, le congé ne peut pas dépasser 1 an sur l'ensemble de la carrière du salarié.

Le salarié doit respecter auprès de son employeur un préavis de deux mois (ramené à 15 jours en cas d'urgence) et justifier d'une ancienneté minimale de deux ans. Il aura la garantie de retrouver son emploi ou un emploi équivalent dans son entreprise à l'issue de cette période.

 <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16920>

Quel revenu pendant le congé de proche aidant ?

L'allocation journalière du proche aidant (AJPA) indemnise le congé de proche aidant à hauteur de 66 jours.

Au 01/01/2024, le montant journalier de l'AJPA est fixé à 64,54 €.

L'AJPA peut être attribuée pour des demi-journées de réduction d'activité professionnelle.

 <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/soutien-financier/l-allocation-journaliere-du-proche-aidant- qu-est-ce-que-c-est>

9

Où trouver des informations et de l'aide pour les démarches



Le Centre communal d'action sociale (CCAS) / la mairie

Les CCAS (centres communaux d'action sociale) sont en charge de l'action sociale dans les communes. Lorsqu'il n'y a pas de CCAS, notamment dans les communes de moins de 1500 habitants, c'est directement à la mairie qu'il convient de s'adresser ou à l'intercommunalité si elle dispose d'un centre intercommunal d'action sociale (CICAS).

Le CCAS a pour mission de soutenir les habitants de la commune, notamment les personnes âgées et leurs proches aidants. Il attribue des aides financières, gère des établissements d'hébergement pour personnes âgées ou des services à domicile. Il met en œuvre des actions d'animation ou de soutien : lutte contre l'isolement, maintien du lien social, accès à la culture et aux loisirs, actions de prévention, adaptation du logement...



Annuaire des CCAS

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ccas>

Les points d'information locaux

Le point d'information local est un lieu dédié aux personnes âgées et à leurs aidants. Selon le territoire il peut porter le nom de « Pôle Autonomie », « Pôle Infos Séniors », « CLIC » (Centre Local d'Information et de Coordination en faveur des personnes âgées)...

Les professionnels vous y accueillent pour répondre à vos questions lorsque vous faites face à une situation de perte d'autonomie. Ils vous aident notamment à trouver des solutions pour rester chez vous, pour organiser un retour à domicile après une hospitalisation ou pour préparer une demande d'hébergement dans un établissement.



Annuaire des points d'information locaux

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-points-dinformation>

Les conseils départementaux

La Direction de l'Autonomie de votre conseil départemental est votre interlocuteur pour votre demande d'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie, des informations sur les aides et l'accompagnement pour l'adaptation de votre domicile, l'aide aux aidants, l'hébergement en famille d'accueil (...)).

Vous trouverez les coordonnées de la Direction Autonomie de votre Conseil Départemental dans la partie ANNUAIRE de ce GUIDE.

Le DAC (Dispositif d'Appui et de Coordination)

Le dispositif d'appui à la coordination (DAC) est un point d'entrée unique et gratuit pour les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux et structures qui font face à des personnes en situations de santé et de vie **complexes** et/ou cumulant diverses difficultés. Son objectif est de favoriser un maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Définition d'une situation **complexe** = peut être considérée comme complexe toute situation qui pose des difficultés à un professionnel de santé. Cela peut être du fait d'une multi-pathologie et/ou du cumul de plusieurs difficultés exprimées ou ressenties par le patient et/ou le professionnel. L'intervention souhaitée peut relever du champ du soin, du social ou du médico-social et ce, quel que soit l'âge de la personne, sa pathologie ou son parcours.

Le DAC est composé d'une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, travailleurs sociaux...), et cherche à apporter des réponses concrètes :

- en évaluant la situation et les besoins de la personne,
- en proposant un parcours de santé personnalisé, coordonné et accompagné, en accord avec le médecin traitant et en lien avec les professionnels. Possibilité d'une expertise gériatrique à domicile, en lien avec Méotis.

Qui peut contacter le DAC ?

Le patient, son aidant ou le professionnel de santé en cas de situation complexe peuvent contacter le DAC.

Les coordonnées des 12 DAC des Hauts-de-France sont indiquées dans la partie ANNUAIRE de ce Guide.



10

L'annuaire



Les 6 territoires de démocratie sanitaire en région Hauts-de-France

-  Aisne
-  Hainaut
-  Métropole-Flandres
-  Oise
-  Pas-de-Calais
-  Somme



AISNE (02)

→ Les Consultations Mémoire

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
AISNE NORD	Centre Hospitalier de Saint-Quentin Pôle d'évaluation gériatrique CMT 1, avenue Michel de l'Hôpital 02300 SAINT-QUENTIN	03 23 06 72 16 convalescent@ch-stquentin.fr Prise de rendez-vous sur Doctolib
	Centre Hospitalier de Chauny Consultation mémoire Bâtiment de médecine 94, rue des Anciens Combattants Afn Tom 02300 CHAUNY	03 23 38 54 62
	Centre Hospitalier Le Nouvion en Thiérache - Consultation mémoire 40, rue André Ridders 02170 Le Nouvion-en-Thiérache	03 23 97 56 42 consultations@ch-lenouvion.fr
	Centre Hospitalier d'Hirson Charles Brisset - Consultation Mémoire CMP 40, rue aux Loups 02500 HIRSON	03 23 58 82 94 mcmoncel@ch-hirson.fr fgauchet@ch-hirson.fr
AISNE CENTRE	Centre Hospitalier de Laon Consultations Mémoire 33, rue Marcelin Berthelot 02000 LAON	03 23 24 38 15 Prise de rendez-vous sur Doctolib
AISNE SUD	Centre Hospitalier de Soissons Consultation Mémoire CMT 46, avenue Général de Gaulle 02200 SOISSONS	03 23 75 70 70 secretariat.ce-neurologie@ch-soissons.fr
	Centre Hospitalier Jeanne de Navarre Château-Thierry - Consultation Mémoire CMP Route de Verdilly 02400 CHÂTEAU-THIERRY	03 23 69 73 97 03 23 69 63 62
	Fondation LA RENAISSANCE SANITAIRE Hôpital de Villiers Saint-Denis Consultation Mémoire CMP 1, rue Victor et Louise Monfort 02310 VILLIERS SAINT-DENIS	03 23 70 74 90 03 23 70 74 98 consultations@hlrs-villiers.net

→ Dispositif d'Accompagnement et de Coordination (DAC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL / WEB
AISNE	DAC Appui Santé Aisne 10, rue Eugène Leduc 02000 LAON https://appuisanteaisne.fr	03 52 62 67 37 contact@appuisanteaisne.fr

→ Les **EHPAD** avec **PASA**

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
AISNE NORD	EHPAD Le Champ de la Rose 57, rue Olivier Dequise 02110 BOHAIN EN VERMANDOIS	03 23 07 53 00 maisonsantebohain@orange.fr
	Maison de Pommery 1, hameau de Pommery 02590 ETRAILLERS	03 23 50 80 50 accueil.pommery@fondationdiaconesses.org
	EHPAD Charles Lefèvre Place du Général de Gaulle 02520 FLAVY-LE-MARTEL	03 23 52 51 28 ehpadlefevre@mr-flavy.fr
	EHPAD La Thiérache, Centre Hospitalier Le Nouvion 40, rue André Ridders 02170 LE NOUVION EN THIÉRACHE	03 23 97 56 39 hebergement@ch-lenouvion.fr
	EHPAD Saint Vincent de Paul 1, rue de la Maladrerie 02550 ORIGNY EN THIERACHE	03 23 91 32 00 mr.stvincent@mr-stvincent.fr
AISNE CENTRE	Résidence Les Boutons d'Or 41, rue de Vailly 02160 BOURG-ET-COMIN	03 23 24 69 69 boutons-or-bourg@domusvi.com
	Maison de retraite de Buironfosse 10, rue du Douzième Chasseur 02620 BUIRONFOSSE	03 23 97 24 49 contact@ehpad-buironfosse.fr
	Résidence Matra 23, route de Reims 02820 CORBENY	03 23 22 00 22 ehpad.corbeny@coallia.org
	Maison de Retraite Départementale de l'Aisne Route de La Fère 02007 LAON CEDEX	03 23 27 30 00
AISNE SUD	Résidence de l'Ourcq 15, rue des Galets 02460 LA FERTÉ MILON	03 23 96 71 59 contact@residencedelourcq.fr
	Résidence Augusta 4, allée Olivier Messiaen 02200 SOISSONS	03 23 55 58 33 augusta@emera.fr
	EHPAD Les Eclaircies, Centre Hospitalier de Soissons Rue d'Oulchy 02200 SOISSONS	03 23 75 74 51 secretariat.eclaircie@ch-soissons.fr
	EHPAD Saint Léger 9, rue Paul Deviolaine 02200 SOISSONS	03 23 53 87 00 direction@residence-saint-leger.fr

→ Les **Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA)**

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
AISNE NORD	SSIAD Centre Hospitalier Le Nouvion-en-Thierache 40, rue André Ridders 02170 LE NOUVION EN THIÉRACHE	03 23 97 56 03 idec.ssiad.esad@ch-lenouvion.fr
	SSIAD, Asso. Saint-Vincent-de-Paul 5 A, rue Paul Doumer 02100 SAINT-QUENTIN	03 23 62 35 25 esa.stvincent@orange.fr

AISNE CENTRE	SSIAD ADMR Saint-Erme 7, rue des tortues Royes 02820 SAINT-ERME	03 23 23 75 29 esa.saint-erme@fedeo2.admr.org
AISNE SUD	SSIAD, Assoc. Médico-sociale Anne Morgan 31, rue Anne Morgan 02220 SOISSONS	03 23 75 51 06 esa@amsam.net
	SSIAD ADMR Villers-Cotterêts 1, rue Lavoisier 02600 VILLERS COTTERETS	03 23 96 10 50 esa.villers-cotterets@fedeo2.admr.org

→ France Alzheimer

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
AISNE	France Alzheimer Aisne 2, avenue Thiers 02200 SOISSONS https://www.francealzheimer.org/aisne/	03 23 73 17 79 06 30 56 25 13 Contact02@francealzheimer.org

→ Les Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
AISNE NORD	Plateforme d'accompagnement et de Répit du Saint Quentinnois 19, boulevard Victor Hugo 02100 SAINT-QUENTIN	06 76 35 15 83 prpaa@ch-stquentin.fr
AISNE CENTRE	Au Rendez-vous des Aidants Route de la Fère 02000 LAON	03 23 27 30 08 pfr.laon@gmail.com
AISNE SUD	PARA Villiers Saint-Denis Aisne Sud 1, rue Victor et Louise Montfort 02310 VILLIERS-SAINT-DENIS	03 23 70 53 30 plateforme-aidants@hlrs-villiers.net

→ Les Unités Cognitivo-Comportementales (UCC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
AISNE SUD	Hôpital Villiers St Denis 1, rue Victor et Louise Monfort 02310 VILLIERS-SAINT-DENIS	03 23 70 79 72 ucc@hlrs-villiers.net

→ Les Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
AISNE NORD	Centre Hospitalier de Saint-Quentin Résidence Saint-Laurent 1, avenue Michel de l'Hospital 02100 SAINT-QUENTIN	03 23 06 72 74
AISNE CENTRE	Centre Hospitalier Gériatrique de La Fère 2, avenue Dupuis 02800 LA FÈRE	03 23 56 67 00
AISNE SUD	Centre Hospitalier de Château-Thierry Résidence Bellevue Route de Verdilly 02405 CHÂTEAU-THIERRY	03 23 69 66 12 direction.bellevue@ch-chateau-thierry.fr

HAINAUT (59)

→ Les Consultations Mémoire

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
CAMBRESIS	Centre Hospitalier de Cambrai Consultation Mémoire CMP Pavillon Saint-Julien, rez de chaussée 516, avenue de Paris 59400 CAMBRAI	03 27 73 73 02 inf.consmemoire@ch-cambrai.fr sec.v120@ch-cambrai.fr
	Clinique Saint-Roch de Cambrai Consultations Mémoire CMP 128, allée Saint-Roch 59400 CAMBRAI	03 27 73 00 05 csmemoire@clinique-saint-roch.fr Prise de rendez-vous sur Doctolib
	Centre Hospitalier Le Cateau-Cambrésis Consultation Mémoire CMP Espace Santé du Pays de Matisse Bâtiment principal 28, boulevard Paturle 59360 LE CATEAU-CAMBRESIS	03 27 84 66 02 secretariat.espacesante@ch-lecateau.fr
DOUAISIS	Centre Hospitalier de Douai Consultation Mémoire CMT 1, route de Cambrai 59187 DECHY	03 27 94 74 45
SAMBRE-AVESNOIS	Centre Hospitalier d'Hautmont UCC Consultation Mémoire 136, rue Gambetta 59330 HAUTMONT https://www.ch-hautmont.fr/consultations-memoire/	03 27 63 60 32 secretariatmedicalucc@ch-hautmont.fr
	Centre Hospitalier de Maubeuge Rue Simone Veil 59600 MAUBEUGE CMT	
	➔ Consultation psycho-gériatrique	03 27 69 44 91 Prise de rendez-vous sur DOCTOLIB
	➔ Consultation Mémoire, Neurologie	03 27 69 44 91 secretariat.consultations@ch-maubeuge.fr Prise de rendez-vous sur DOCTOLIB
	Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes Consultation de gériatrie 46, route d'Haut Lieu 59440 AVESNES-SUR-HELPE	03 27 56 55 87 secretariat.hdjg@ch-avesnes.fr
VALENCIENNOIS - QUERCITAIN	Centre Hospitalier de Denain Consultation Mémoire CMP Rez-de-chaussée - Bâtiment gériatrique 25 bis, rue Jean Jaurès 59220 DENAIN	03 27 24 32 75

VALENCIENNOIS - QUERCITAIN	Centre Hospitalier de Le Quesnoy Consultation Mémoire CMP 90, rue du 8 mai 1945 59530 LE QUESNOY	03 27 14 92 55
	Centre Hospitalier Saint-Amand-les-Eaux - Consultation Mémoire CMP 19, rue des anciens d'AFN 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX	03 61 10 33 49 consultations@chsa.fr
	Centre Hospitalier de Valenciennes Consultation Mémoire CMT 114, avenue Desandrouin 59300 VALENCIENNES	03 27 14 05 27 consult-geriatrique@ch-valenciennes.fr

→ Dispositif d'Accompagnement et de Coordination (DAC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
DOUAISIS	DAC Appui Santé Lille Sud Est Douaisis (LSED) Rue René Panhard 59128 FLERS EN ESCREBIEUX https://www.appui-sante-lsed.com	03 59 57 77 37 contact@appui-sante-lsed.fr
VALENCIENNOIS - CAMBRÉSIS - SAMBRE AVESNOIS	DAC du Grand Hainaut, porté par l'association Appui Santé du Grand Hainaut Espace EMMAGE Rue Henri Dunant, CS 50479 59322 VALENCIENNES	03 27 14 05 28 contact.dac@asgh.fr

→ Les EHPAD avec PASA

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
CAMBRESIS	EHPAD Léonce Bajart, Centre Hospitalier Le Quesnoy 1, boulevard du 8 mai 1945 5944 CAUDRY	03 27 75 57 57 residence-bajart@ch-lequesnoy.fr
	EHPAD La Joncquière 1, rue de Gouzeaucourt 59266 HONNECOURT SUR ESCAUT	03 27 78 55 06 contact@acces-asso.fr
	EHPAD Le Trèfle d'Argent 16, rue de Fesmy 59360 LE CATEAU CAMBRÉSIS	03 27 07 18 00 lecateau@orpea.net
	EHPAD Résidence Les Edelweiss 185, rue de Lille 59554 NEUVILLE-SAINT-REMY	03 27 37 67 15 ehpad.neuville@floralys.fr
	Résidence Florence Nightingale 57, rue du Général de Gaulle 59730 SOLESMES	03 27 79 30 61 direction@ehpad-solesmes.fr
DOUAISIS	EHPAD Les Logis Douaisiens 57, avenue Gounod 59500 DOUAI	03 27 08 09 00 accueillogis@mav.asso.fr
	EHPAD Les Jardins de Théodore, Fondation Partage et Vie 243, rue Hubert Reeves 59552 LAMBRES LEZ DOUAI	03 27 88 79 05 lesjardinsdetheodore@ fondationpartageetvie.org

DOUAISSIS	EHPAD Le Pévèle, Fondation Partage et Vie 184, rue de l'Église 59310 SAMÉON	03 20 61 52 55 lepevele@fondationpartageetvie.org
	EHPAD Pierre Wautriche - La Renaissance, Fondation Partage et Vie 27, rue Voltaire 59450 SIN-LE-NOBLE	03 27 71 32 71 pierrewautriche@ fondationpartageetvie.org
	EHPAD Résidence Somania, Centre Hospitalier de Somain 61, rue Joseph Bouliez 59490 SOMAIN	03 27 93 09 09 infos@ch-somain.fr
SAMBRE / AVESNOIS	EHPAD du Centre Hospitalier d'Hautmont 136, rue Gambetta 59330 HAUTMONT	03 27 63 60 20 direction@ch-hautmont.fr
	EHPAD Samara 216, rue de la Fraternité 59164 MARPENT	03 27 61 40 10 korian.samara@korian.fr
	EHPAD Les Vertes Années 11, rue du Général Leclerc 59212 WIGNEHIES	03 27 56 43 10 lesvertesannees@ wanadoo.fr
VALENCIENNOIS - QUERCITAIN	EHPAD Harmonie Rue Pierre Brossolette 59300 AULNOY LEZ VALENCIENNES	03 27 23 78 00 marieange.ass.dgs@cdesages.com
	EHPAD Dronsart 581, rue Hubert Gallez 59111 BOUCHAIN	03 27 35 70 21 direction@ehpad-dronsart.fr
	EHPAD Les Bouleaux 160, rue Marcel Paul 59156 LOURCHES	03 27 43 24 60 lesbouleaux@groupe-acppa.fr
	EHPAD Le Champ d'Or Rue Nicolas Galliez 59252 MARQUETTE-EN-OSTREVANT	03 27 35 55 55 contact@acces-asso.fr
	EHPAD Résidence Les Chênes, Centre Hospitalier de Le Quesnoy 90, rue du 8 mai 1945 59530 LE QUESNOY	03 27 14 86 14 direction@ch-lequesnoy.fr
	EHPAD Résidence Harmonie Faubourg Fauroux 59530 LE QUESNOY	03 27 49 10 33 harmonie@groupe-acpapa.fr
	EHPAD Les Feuillantines 33 bis, rue du Long Coron 59920 QUIÉVRECHAIN	03 27 19 06 00 contact@les-feuillantines.com
	Résidence La Collinière, Centre Hospitalier de Saint Amand Les Eaux 159, rue de la Collinière 59230 SAINT-AMAND-LES-EAUX	03 59 95 37 00 direction@chsa.fr
	EHPAD Les Godenettes 1, rue Louis Lemoine 59125 TRITH-SAINT-LÉGER	03 27 20 09 40 accueil.godenettes@cdesages.com

VALENCIENNOIS - QUERCITAIN	Résidence la Treille 36 bis, rue de l'Abreuvoir 59300 VALENCIENNES	03 27 46 59 42 secretariat@latreille.org
-----------------------------------	---	---

→ Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
CAMBRÉSIS	SSIAD Antenne du Nord Louise Marillac Croix Rouge Française 5, boulevard Jean Jaurès 59540 CAUDRY	03 27 85 44 78 esad.caudry@croix-rouge.fr
DOUAISIS	SSIAD Lallaing, ESAD La Plaine de Scarpe CANSSM Filiéris Rue Jehanne de Lalain 59167 LALLAING	03 27 99 32 11 esad.59@filiéris.fr
SAMBRE-AVESNOIS	SSIAD de Fourmies, ESAD Sambre Avesnois Centre Hospitalier du Pays d'Avesnes 4, route d'Haut Lieu 59440 AVESNES-SUR-HELPE	03 27 56 55 65 esad@adarsambreavesnois.fr
VALENCIENNOIS - QUERCITAIN	SSIAD d'Aulnoy lez Valenciennes SIVU Comité des âges du Pays Trithois Relaillience - 90, rue Léo Ferré 59494 PETITE FORET	03 27 09 91 99 esad.relaillience.ssiad@cdesages.com
	SSIAD AVAD Denain, Association AVAD 9, rue Lazare Bernard 59220 DENAIN	ssad@avad.pro
	SSIAD Le Quesnoy Centre Hospitalier Le Quesnoy 25, rue Jean Jaurès 59530 LE QUESNOY	03 27 09 22 06 esa@ch-lequesnoy.fr

→ France Alzheimer

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
NORD	France Alzheimer Nord 178, rue Giroud 59500 DOUAI https://www.francealzheimer.org/nord/	03 27 80 65 08 Contact59@francealzheimer.org

→ Les Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
CAMBRÉSIS	Maison des Aidants du Cambrésis 28, boulevard Paturle 59360 LE CATEAU CAMBRESIS	03 27 84 66 97 jbruyere@ch-lecateau.fr
DOUAISIS	PFR du Douaisis Rue de la Fonderie 59500 DOUAI	03 27 93 77 85 pfr.douaisis@fondationpartageetvie.org
SAMBRE-AVESNOIS	PFR Sambre-Avesnois 69, rue d'Hautmont 59600 MAUBEUGE	07 84 29 21 84 nmahut@afeji.org

VALENCIENNOIS - QUERCITAIN	PFR du Valenciennois-Quercitain 25, rue Jean Jaurès 59530 LE QUESNOY	03 27 09 22 02 j.bruyere@ch-lequesnoy.fr
-----------------------------------	---	---

→ Les **Unités Cognitivo-Comportementales (UCC)**

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
DOUAISIS	Clinique Saint-Roch 48, rue du Bois de la Motte 59870 MARCHIENNES	03 27 99 57 57 ucc.marchiennes@clinique-saint-roch.fr
SAMBRE-AVESNOIS	Centre Hospitalier Hautmont 136, rue Gambetta 59330 HAUTMONT	03 27 63 60 32 secretariatmedicalucc@ch-hautmont.fr
VALENCIENNOIS - QUERCITAIN	Centre Hospitalier Le Quesnoy 90, rue du 8 mai 1945 59530 LE QUESNOY	03 27 14 86 75 inf.ucc@ch-lequesnoy.fr

→ Les **Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)**

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
CAMBRÉSIS	Centre Hospitalier Le Cateau-Cambésis Résidence Automne 28, boulevard Paturle 59360 LE CATEAU-CAMBRESIS	03 27 84 66 33 residence.automne@ch-lecateau.fr
DOUAISIS	Centre Hospitalier de Douai Résidence Marceline Desbordes Valmore 1, route de Cambrai 59507 DOUAI	03 27 94 78 00
	Centre Hospitalier de Somain, Somania 61 bis, rue Joseph Bouliez 59490 SOMAIN	03 27 93 09 09
SAMBRE-AVESNOIS	Centre Hospitalier de Jeumont Résidence du Carré d'Or Avenue du Général de Gaulle 59572 JEUMONT	03 27 53 00 70
VALENCIENNOIS - QUERCITAIN	Centre Hospitalier Le Quesnoy Résidence Les Chênes 90, rue du 8 mai 1945 59530 LE QUESNOY	03 27 14 86 26
	Centre Hospitalier de Valenciennes Résidence du Val d'Escaut Place de la Concorde, Cité des Cheminots 59300 VALENCIENNES	03 27 14 76 76 accueilvalesc@ch-valenciennes.fr

MÉTROPOLE FLANDRES (59)

→ Les Consultations Mémoire

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
DUNKERQUOIS	Centre Hospitalier de Dunkerque CMT Hôpital Alexandra LEPEVE - Consultation Mémoire neurologique et gériatrique 130, avenue Louis Herbeaux 59240 DUNKERQUE	03 28 28 59 91 Secretariat.Geriatrie@ch-dunkerque.fr Secretariat.Neurologie@ch-dunkerque.fr Prise de rendez-vous sur Doctolib
	Polyclinique Grande Synthe CMP Consultation Mémoire 1, avenue de la Polyclinique 59760 GRANDE SYNTHÉ	03 28 58 61 85 medecine.geriatrie@pg-s.com
FLANDRE INTÉRIEURE	EPSM des Flandres CMRR Consultation Mémoire Centre Médical des Monts de Flandre 49 bis, rue de la Neuve-Eglise 59270 BAILLEUL	03 28 43 47 33 centredelamemoire@epsm-fl.fr
LILLE	Centre Hospitalier de Saint Philibert (GHICL) - Consultation mémoire gériatrique CMT Rue du Grand But - BP 249 59462 LOMME Cedex Face au terminus métro ligne 2 St Philibert	03 20 22 57 79 geriatrieSP@ghicl.mssante.fr
	Centre Hospitalier St Vincent de Paul (GHICL) - Consultation Mémoire neurologique CMT Boulevard de Belfort 59000 LILLE	03 20 87 49 01 NeurologieSV@ghicl.net
	Centre Hospitalier de Tourcoing CMT Consultation Mémoire 135, rue du Président Coty 59200 TOURCOING	03 20 69 49 61 Prise de rendez-vous sur Doctolib
	Centre Hospitalier Universitaire de Lille	
	➔ Centre Mémoire de Ressources et de Recherche (CMRR) Lille - Bailleull CMRR CMT Hôpital Roger Salengro Rue du Professeur Laine, 59000 LILLE	03 20 44 60 21 centrememoire@chru-lille.fr
	➔ Centre de Référence pour les Malades Alzheimer Jeunes (CNR-MAJ) de Lille CMRR CMRR de Lille - Hôpital Roger Salengro 1, rue du Professeur Laine, 59000 LILLE	03 20 44 60 21 CNRMAJ@chu-lille.fr
➔ Centre constitutif « démences rares ou précoces » du CMRR Lille Bailleull CMRR CMRR de Lille - Hôpital Roger Salengro 1, rue du Professeur Laine, 59000 LILLE	03 20 44 60 21 centrecograres@chu-lille.fr	

LILLE	➔ Hôpital Calmette - CHU LILLE Consultation Mémoire, HDJ Mémoire, Pôle de GÉRONTOLOGIE CMT (anciennement Hôpital Les Bâteliers) Hôpital Calmette, CHU LILLE Boulevard du Pr Jules Leclercq 59000 LILLE	03 20 44 42 34 secretariat-geriatrie@chu-lille.fr
	Groupe Hospitalier Loos Haubourdin (GHLH) - Consultation Mémoire CMP 20, rue Henri Barbusse 59120 LOOS	03 62 21 04 87 mdevos@ghlh.fr
	Centre Hospitalier de Roubaix Consultation Mémoire CMT Hôpital Victor Provo 11-17, boulevard Lacordaire 59100 ROUBAIX	03 20 99 13 88 sophie.lesko@ch-roubaix.fr
	Groupe Hospitalier de Seclin Carvin Consultation Mémoire gériatrique CMT Rue d'Apolda 59113 SECLIN	03 20 62 38 89 secretariatsmrseclin@ghsc.fr
	Clinique de la Victoire Consultation Mémoire Gériatrique 1, quai du Havre 59200 TOURCOING	03 20 11 50 07
	Centre Hospitalier Intercommunal de Wasquehal - Consultation Mémoire 2, rue Salvador Allende 59290 WASQUEHAL	03 20 89 65 65 secmed@ch-wasquehal.fr
	Centre Hospitalier de Wattrelos - Consultation Mémoire 30, rue docteur Alexander Fleming 59150 WATTRELOS	03 20 66 40 96

➔ Les EHPAD avec PASA

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
DUNKERQUOIS	EHPAD Saint Jean 41, avenue Félix Baert 59380 BERGUES	03 28 68 62 99 accueil@residence-saint-jean.fr
	EHPAD Résidence Olivier Varlet 17, rue Verte 59630 BOURBOURG	03 28 22 29 41 administration@ehpadbourbourg.fr
FLANDRE INTÉRIEURE	EHPAD Françoise de Luxembourg, Centre Hospitalier d'Armentières 23, rue Delattre de Tassigny 59280 ARMENTIÈRES	03 20 48 10 30 direction@ch-armentieres.fr
	EHPAD du CH de Bailleul - Résidence La Roseraie et Résidence Les Capucins 40, rue de Lille 59270 BAILLEUL	03 28 43 70 00 direction@ch-bailleul.fr

FLANDRE INTÉRIEURE	EHPAD Résidence Les Hauts des Flandres 833, avenue Albert Mahieu 59670 CASSEL	03 28 42 44 30 resid.hautsdeflandre@wanadoo.fr
	EHPAD Les Charmilles 10, rue Saint-Vincent de Paul 59940 ESTAIRES	03 28 48 85 22 administration.estaires@ehpads-estaires-merville.fr
	EHPAD Le Clos des Tilleuls, Centre Hospitalier d'Hazebrouck 1, rue de l'Hôpital 59190 HAZEBROUCK	03 28 42 67 00 direction@ch-hazebrouck.fr
	EHPAD Résidence de Beaupré 69 ter, rue de l'Abbaye de Beaupré 59253 LA GORGUE	03 28 43 75 00 contact@beauprelagorgue.fr
	EHPAD Le Domaine des Tuileries 7, place des Anciens Combattants 59840 PÉRENCHIES	03 20 22 44 38 accueil@ledomainedestuileries.fr
	EHPAD Résidence Abbé Lefrançois 24, rue du Stade 59181 STEENWERCK	03 28 49 96 59 secretariat@abbelefrancois.fr
LILLE	EHPAD Les Jardins Argentés Chemin Desnoulet 59112 ANNOEULLIN	03 20 60 60 60 mr.lesjardinsargentés@orange.fr
	EHPAD Saint François de Sales, Centre Feron-Vrau 2, place Gandhi 59160 CAPINGHEM	03 20 22 57 80 amelie.hochart@feron-vrau.com
	EHPAD Résidence Le Bosquet 3, rue Aristide Brinad 59320 HAUBOURDIN	03 20 07 63 33 accueil.lebosquet@univ.fr
	Résidence Saint Maur 15, avenue Saint-Maur 59110 LA MADELEINE	03 59 28 15 32 saint-maur-madeleine@domusvi.com
	EHPAD Soleil d'Automne 7, allée du Béguinage 59130 LAMBERSART	03 28 82 18 00 accueil.sda@orange.fr
	EHPAD Résidence Edilys 37, rue Meurein 59000 LILLE	03 20 14 31 31 edilysaccueil@afeji.org
	EHPAD Notre Dame de L'Accueil, Centre Feron-Vrau 11, rue de la Briquetterie 59800 LILLE	03 28 36 26 40 ehpadaccueil@feron-vrau.com
	EHPAD Saint Antoine de Padoue, Centre Feron-Vrau 329, Boulevard Victor Hugo 59019 LILLE	03 20 78 59 59 contact@feron-vrau.com
EHPAD Saint Jean 73, rue des stations 59800 LILLE	03 20 13 26 00 maison.saintjean@wanadoo.fr	

LILLE	Résidence Les Cotonnières 5, rue de Londres 59120 LOOS	03 28 09 13 00 lescotonnieres@orpea.net
	EHPAD Les Provinces du Nord 44, rue du Lazaro 59708 MARCQ-EN-BAROEUL	03 20 89 34 69 accueil@provincesdunord.fr
	EHPAD Résidence Les Marronniers 45, avenue de la Marne 59700 MARCQ-EN-BAROEUL	03 20 72 65 75 accueil.lesmarronniers@univi.fr
	EHPAD Résidence Les Lys Blancs 55, rue Saint Vincent 59890 QUESNOY-SUR-DEÛLE	03 20 78 92 47 lysblancs.residence@wanadoo.fr
	EHPAD Résidence Le Clos Fleuri, association Temps de Vie 50, rue Georges Maertens 59350 ST-ANDRÉ-LEZ-LILLE	03 20 21 80 80 ehpad.standre@tempsdevie.fr
	EHPAD Les Augustines Rue d'Apolda 59113 SECLIN	03 20 62 70 00
	EHPAD Les Orchidées 145, rue de Lille 59650 VILLENEUVE-D'ASCQ	03 20 19 62 62 direction.villeneuve@lesorchidees.fr
	EHPAD Résidence Obert 2, rue des Ecoles 59118 WAMBRECHIES	03 20 63 60 60 residence.obert.wambrechies@wanadoo.fr
EHPAD L'Arbre de Vie 5, rue Honoré de Balzac 59139 WATTIGNIES	03 20 62 75 54	
ROUBAIX / TOURCOING	EHPAD Résidence les Fleurs de la Lys 72, rue de Quesnoy 59560 COMINES	03 20 14 28 28 Accueil@hopital-comines.fr
	EHPAD Résidence Les Aulnes 417, rue Jules Guesde 59510 HEM	03 20 65 98 88 contact@lesaulnes-hem.fr
	EHPAD Résidence La Fleur de l'Âge 20b, allée des Sports 59960 NEUVILLE-EN-FERRAIN	03 20 94 09 28 courrier@ehpad-lafleurdelage.fr
	EHPAD La Fraternité Centre Hospitalier de Roubaix 20, avenue Lagache 59100 ROUBAIX	03 20 99 12 33 residence.fraternite@ch-roubaix.fr
	EHPAD La Villa Garance 34, rue Saint Jean 59100 ROUBAIX	03 59 56 83 00 villa-garance-roubaix@domusvi.com
	EHPAD Les Jardins du Vélodrome Centre Hospitalier de Roubaix Rue Pierre Coubertin 59100 ROUBAIX	03 20 99 12 31 residence.jardinsduvelodrome@ch-roubaix.fr

ROUBAIX / TOURCOING	EHPAD Les Orchidées 5, rue Henri Bossut 59100 ROUBAIX	03 20 66 79 79 contact.roubaix@lesorchidees.fr
	Résidence Mahaut de Guisnes, Centre Hospitalier de Tourcoing 135, rue du Président Coty 59200 TOURCOING	03 20 69 42 54 gerontologie@ch-tourcoing.fr
	EHPAD Résidence Nouvel Horizon Centre Hospitalier Intercommunal de WASQUEHAL 2, rue Salvador Allende 59290 WASQUEHAL	03 20 89 65 65 accueil@ch-wasquehal.fr
	EHPAD Le Hameau du Bel Age, Centre Hospitalier de Wattrelos 30, rue du Docteur Alexander Fleming 59150 WATTRELOS	03 20 66 40 24 admission.ehpad@ch-wattrelos.com

→ Dispositif d'Accompagnement et de Coordination (DAC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL / WEB
FLANDRE INTÉRIEURE ET MARITIME	DAC Appui Santé des Flandres 36, avenue Breuvar 59280 ARMENTIERES https://appuisantedesflandres.fr	03 74 06 01 00 dac@appuisantedesflandres.fr
LILLE	DAC Appui Santé Lille Sud Est Douaisis (LSED) Rue René Panhard 59128 FLERS EN ESCREBIEUX https://www.appui-sante-lsed.com	03 59 57 77 37 contact@appui-sante-lsed.fr
	DAC Appui Santé Lille Agglo 53-55, rue Jean Jaurès 59000 LILLE	03 20 87 49 49 dac.asla@ghicl.net https://daclilleagglo.fr
ROUBAIX / TOURCOING	DAC Appui Santé du Ferrain 340-4, avenue de la Marne 59700 MARCQ EN BAROEUL	03 20 89 22 74 contact@dac-asf.fr https://dac-asf.fr

→ Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
DUNKERQUOIS	ASSAD Dunkerque 6, rue de Furnes 59140 DUNKERQUE	03 28 65 86 69 ou 06 01 64 07 62 equipe.specialisee@assad-dunkerque.org
FLANDRE INTÉRIEURE	SSIAD, CCAS de Bailleul 41, rue d'Ypres 59270 BAILLEUL	03 28 50 36 22 esad@ville-bailleul.fr
LILLE	SSIAD du Nord Fournes-en-Weppes Croix Rouge Française 700, rue Faidherbe 59134 FOURNES EN WEPPEES	03 20 44 08 50 esad.fournes@croix-rouge.fr
	SSIAD Antenne de Lille Association Béthanie 177, rue Nationale 59000 LILLE	03 74 95 23 91 esadlille@association-bethanie.fr

LILLE	SSIAD, CCAS de Thumeries 3, rue Albert Samain 59239 THUMERIES	esad@thumeries.fr
ROUBAIX-TOURCOING	SSIAD De Linselles Association Béthanie Allée Jean-Marie Verroye 59126 LINSELLES	03 74 95 23 91 coesad@association-bethanie.fr
	SSIAD, CCAS de Roubaix 46, boulevard de Metz 59100 ROUBAIX	03 20 02 84 85 ypires@ccas-roubaix.fr
	SSIAD, CCAS de Tourcoing 26, rue de la Bienfaisance 59200 TOURCOING	03 20 11 34 80 esa@ccas-tourcoing.fr
	SSIAD, CHI de Wasquehal 2, rue Salvador Allendé 59290 WASQUEHAL	03 20 89 65 40 ssiad@ch-wasquehal.fr

→ France Alzheimer

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL / WEB
NORD	France Alzheimer Nord 178, rue Giroud 59500 DOUAI	03 27 80 65 08 Contact59@francealzheimer.org https://www.francealzheimer.org/nord/

→ Les Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
DUNKERQUOIS	La Maison d'Aloïs Rue du Millenium 59380 SOCX	03 28 62 88 46 maisondalois@apahm-asso.fr
FLANDRE INTÉRIEURE	Maison des aidants Flandre Intérieure 18, rue du Maréchal Foch - Résid. Jean Rostand 59280 ARMENTIERES	03 20 48 11 54 maisondesaidants@ch- armentieres.fr
LILLE	Maison de Aidants 117, rue de Condé 59000 LILLE	03 20 42 50 82 maisondesaidants@feron- vrau.com
ROUBAIX	Maison des Aidants Métropole Roubaix Tourcoing 1, place de la Gare 59100 ROUBAIX	03 20 28 64 49 maisondesaidants@feron- vrau.com

→ Les Unités Cognitivo-Comportementales (UCC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
DUNKERQUOIS	Polyclinique de Grande-Synthe Avenue de la Polyclinique 59760 GRANDE-SYNTHE	03 28 58 60 52
FLANDRE INTÉRIEURE	Centre Médical des Monts des Flandres 49 bis, rue Neuve Eglise 59270 BAILLEUL	03 28 43 45 68 centredelamemoire@epsm-fl.fr

LILLE	Groupe Hospitalier Seclin Carvin (GHSC) Secrétariat SMR 3 ^{ème} étage Pratz Rue d'Apolda 59471 SECLIN CEDEX	03 20 62 70 98 secretariatsmrseclin@ghsc.fr
	Hôpital Fontan 2, CHU Lille 1, rue André Verhaeghe 59000 LILLE	03 20 44 58 51 secretariatpsychoge@chu-lille.fr
	Groupe Hospitalier Loos Haubourdin 20, rue Henri Barbusse, BP 57 59374 LOOS CEDEX	03 62 21 04 04 ucc@ghlh.fr

→ Les Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
DUNKERQUOIS	Polyclinique de Grande-Synthe, Villa Colibri Avenue de la Polyclinique 59760 GRANDE-SYNTHE	03 28 58 60 58 accueil.USLD@pg-s.com
FLANDRE INTÉRIEURE	Centre Hospitalier d'Hazebrouck, Clos des Tilleuls 1, rue de l'Hôpital 59190 HAZEBROUCK	03 28 42 67 00
LILLE	CHU de Lille, Les Bateliers 23, rue des Bateliers 59800 LILLE	03 20 44 45 82
	Groupe Hospitalier Seclin Carvin, Les Augustines Rue d'Apolda 59113 SECLIN	03 20 62 70 76
	Groupe Hospitalier Loos Haubourdin Résidence Jean de Luxembourg 29, rue Henri Barbusse 59320 HAUBOURDIN	03 62 21 04 95
	Association Feron-Vrau, Saint Antoine de Padoue 329, boulevard Victor Hugo 59000 LILLE	03 20 78 59 59
ROUBAIX-TOURCOING	Centre Hospitalier de Tourcoing, Les Maisonnées 155, rue du Président Coty 59208 TOURCOING	03 20 69 42 54 gerontologie@ch-tourcoing.fr
	CHI Wasquehal, Nouvel Horizon 2, rue Salvatore Allende 59444 WASQUEHAL	03 20 89 65 65 accueil@ch-wasquehal.fr
	Centre Hospitalier de Roubaix Résidence de la Fraternité Les Lumières 20, avenue Julien Lagache 59100 ROUBAIX	03 20 99 12 33 residence.fraternite@ch-roubaix.fr

OISE (60)

→ Les consultations mémoire

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
OISE EST	CHI Compiègne / Noyon Consultation mémoire Centre Fournier Sarlovèze 22, rue de la Justice 60200 COMPIEGNE	CMT 03 44 23 68 16 03 44 23 69 20
	Groupe Hospitalier Public Sud de l'Oïse (GHPSO) CMT	
	↳ Site de Senlis Consultation mémoire Avenue Paul Rougé 60300 SENLIS	03 44 21 70 11
	↳ Site de Creil Consultation mémoire Boulevard Laennec 60100 CREIL	03 44 61 68 04 secretaires.consultation-memoire. creil@ghpsos.fr
	Hôpital Paul Doumer - APHP 1, route de l'Hôpital 60332 LIANCOURT	03 44 31 56 96 ou 03 44 31 55 74 ou prise de rendez-vous sur Doctolib
OISE OUEST	Centre Hospitalier de Beauvais Consultation mémoire 40, avenue Léon Blum 60000 BEAUVAIS	CMT 03 44 11 26 26 03 44 11 24 62 secgerontologie@ch-beauvais.fr
	Hôpital de Chaumont en Vexin Consultation mémoire 34, bis rue Pierre Budin 60240 CHAUMONT-EN-VEXIN	03 25 30 70 17 consultation-memoire@ch-chaumont.fr
	Centre Hospitalier de Clermont Consultation mémoire Rue F. Raboisson 60600 CLERMONT	CMP 03 44 77 36 00 gap.geriatric@ch-clermont.fr

→ Dispositif d'Accompagnement et de Coordination (DAC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL / WEB
OISE EST	DAC Appui Parcours Santé Oise Est 2 A, rue de l'épargne 60200 COMPIEGNE	03 75 00 39 40 accueil@dac-apsante60est.fr https://dac-apsante60est.fr/
OISE OUEST	DAC Aloïse 1, rue des filatures Espace Saint Quentin 60000 BEAUVAIS	03 44 02 66 02 dac.aloise@ch-grandvilliers.fr https://www.dac-aloise.fr

→ Les **EHPAD** avec **PASA**

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
OISE EST	EHPAD Résidence Pillet-Will Temps de Vie 2, rue des Noyonvals 60350 ATTICHY	03 44 42 10 19 ehpad.attichy@tempsdevie.fr
OISE EST	Centre Gériatrique Condé Place Maurice Versepuy 60500 CHANTILLY	03 44 67 44 67 accueil@fondation-conde.com
	EHPAD Villa Epinomis 4, rue du Plémont 60200 COMPIÈGNE	03 44 36 48 60 accueil-ve@epinomis.fr
	EHPAD Centre Fournier-Sarlovèze et St Joseph - CHI de Compiègne Noyon 22, rue de la Justice 60200 COMPIÈGNE	03 44 23 69 01 cfsdirection.secretariat@ch-compiegneoyon.fr
	EHPAD Le Château d'Eve 1, rue du Point du Jour 60330 EVE	03 44 60 52 06 directionetadjointe@chateaueve.fr
	Résidence La Fontaine Médicis 1493, rue de la Chaussée 60270 GOUVIEUX	03 44 58 02 22 medicis-gouvieux@domusvi.com
	Résidence du Parc / EHPAD Berny-Guiscard 48, rue du Château 60640 GUISCARD	03 44 43 20 40 contact@fondationdeberny.fr
	EHPAD de Liancourt 1, rue Marcel Cachin 60140 LIANCOURT	03 44 73 02 27 accueil@ehpad-liancourt.fr
	EHPAD Korian La Grande Prairie 2, rue de la Croix Blanche 60290 MONCHY-SAINT-ÉLOI	03 44 31 31 00 korian.lagrandeprairie@korian.fr
	EHPAD St Romuald, CHI de Compiègne Noyon Avenue Alsace Lorraine 60400 NOYON	03 44 44 42 13 rsrdirection.secretariat@ch-compiegneoyon.fr
	EHPAD La Valouise Route Verberie 60129 ORROUY	03 44 88 38 90 lavalouise@lvlt.fr
	Résidence Les Jardins Médicis 31, place de la Ferme du Fay 60700 PONTPOINT	03 44 56 82 82 medicis-pontpoint@domusvi.com
	EHPAD du Centre Hospitalier Pont-Sainte-Maxence Rue Ambroise Croizat 60700 PONT-SAINT-MAXENCE	03 44 31 77 00 direction@hopital-pont-sainte-maxence.fr
	Maison de retraite Saint Corneil 10, rue Saint-Nicolas 60410 VERBERIE	03 44 40 64 70 contact@mr-verberie.fr
	OISE OUEST	EHPAD La Compassion 59, rue d'Amiens 60000 BEAUVAIS

OISE OUEST	EHPAD Saint Lucien, Centre Hospitalier de Beauvais 92, rue de la Mie au Roy 60000 BEAUVAIS	03 44 11 21 21 directiongenerale@ch-beauvais.fr
	EHPAD Louise Michel 2, place Descartes 60230 CHAMBLY	01 34 70 79 10 mrlouise.michel@wanadoo.fr
	EHPAD La Compassion 4 bis, rue de la libération 60240 CHAUMONT EN VEXIN	03 44 49 53 00 secretariat.chaumont@ lacompassion.fr
	EHPAD du Centre Hospitalier de Clermont Rue Frédéric Raboisson 60600 CLERMONT	03 44 77 36 36 gap.geriatric@ch-clermont.fr
	EHPAD de l'Hôpital local Jean Baptiste CARON 18, place de l'Hôtel de ville 60360 CRÈVECOEUR-LE-GRAND	03 44 13 36 36 secr.direction@ch-crevecoeur.fr
	EHPAD La Compassion Allée Jean Dupuy 60420 DOMFRONT	03 44 51 52 53 secretariat.domfront@ lacompassion.fr
	EHPAD de l'Hôpital Local de Grandvilliers 9, place Barbier 60210 GRANDVILLIERS	03 44 13 32 10 secretariat@ch-grandvilliers.fr
EHPAD La Quiétude, Hôpital local de Crèvecœur le Grand 2, rue du 8 mai 1945 60110 MERU	03 44 13 36 36 secr.direction@ch-crevecoeur.fr	

→ Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
OISE EST	SSIAD ASDAPA Compiègne 12,rue de la huitième division 60200 COMPIEGNE	09 70 19 30 49 esa.compiegne@avec.fr
	SSIAD Hygie Santé La Croix Saint-Ouen Rue Claude Bourgelat 60610 LACROIX-SAINT-OUEN	03 60 45 25 50 ssiadhygiesante@fondationbellan.org
	SSIAD Compassion Senlis 57, rue de Brichebay 60300 SENLIS	03 44 25 13 89 secretariat.senlis@lacompassion.fr
	SSIAD, Fondation Diaconesses de Reuilly 173, rue du chemin Croissant 60280 VENETTE	03 44 42 77 32 asd@fondationdiaconesses.org
OISE OUEST	SSIAD Hôpital Local Crèvecœur-le-Grand Place de l'Hôtel de Ville 60360 CREVECOEUR-LE-GRAND	ssiad@ch-crevecoeur.fr
	SSIAD Froissy, Association AMAPA 25, rue Jacques de Guehengnies 60000 BEAUVAIS	09 70 19 29 82 ssiad.froissy@avec.fr

→ France Alzheimer

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
OISE	France Alzheimer Oise 35, rue du Général Leclerc 60000 BEAUVAIS	03 44 48 63 98 Contact60@francealzheimer.org https://www.francealzheimer.org/oise/

→ Les Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
OISE EST	Plateforme d'Accompagnement et de Répit Oise Est 1, rue Marcel Cachin 60140 LIANCOURT et Antenne Compiègne 64, rue Claude BOURGELAT 60610 LACROIX SAINT-OUEN	03 44 73 85 37 pfrcompiegne@ehpad-liancourt.fr
OISE OUEST	PFR de Beauvais Avenue Léon-Blum 60000 BEAUVAIS	03 44 11 26 27 d.alixe@ch-beauvais.fr

→ Les Unités Cognitivo-Comportementales (UCC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
OISE EST	Centre Hospitalier de Pont Sainte-Maxence 5, rue Ambroise Croizat 60700 PONT-SAINTE-MAXENCE	03 44 31 77 00 sec-medical@ch-pont.fr
OISE OUEST	Institut médical de Breteuil 32, rue de Paris 60120 BRETEUIL SUR NOYE	03 44 80 69 00

→ Les Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
OISE EST	CHI Compiègne-Noyon Centre Fournier Sarloveze 22, rue de la Justice 60200 COMPIEGNE	03 44 23 69 01
OISE OUEST	Centre Hospitalier de Beauvais Saint-Lucien pavillon Joly 92, rue de la Mie-au-Roy 60000 BEAUVAIS	03 44 11 24 06

PAS DE CALAIS (62)

→ Les consultations mémoire

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
ARRAGEOIS	Centre Hospitalier d'Arras Consultation Mémoire gériatrique CMT Boulevard Besnier 62000 ARRAS	03 21 21 19 21
AUDOMAROIS	Centre Hospitalier de la Région de St-Omer Service des consultations de Médecine interne CMT Route de Blendecques 62570 HELFAUT	03 21 88 73 51 secretariat.csmedecine@ch-stomer.fr
BETHUNOIS	Centre Hospitalier de Béthune Beuvry Consultation Mémoire CMT Bâtiment Nord-Est 27, rue Delbecque 62660 BEUVRY	03 21 64 40 09 smemoire@ch-bethune.fr
BOULONNAIS	Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer Service de neurologie et gériatrie CMT Allée Jacques Monod 62200 BOULOGNE-SUR-MER	03 21 99 30 56 ce_neuro@ch-boulogne.fr
CALAISIS	Centre Hospitalier de Calais Consultation Mémoire, Service de neurologie et gériatrie CMT 1601, boulevard des Justes 62100 CALAIS	03 21 46 33 83
LENS-HENIN	Centre Hospitalier de Hénin Beaumont Gériatrie 585, avenue des Déportés 62250 HENIN BEAUMONT	03 21 08 14 56 03 21 08 15 66
	Centre Hospitalier de Lens Consultation Mémoire CMT 99, route de la Bassée 62300 LENS	03 21 69 40 09
	Hôpital de Riaumont, Groupe AHNAC Consultation Mémoire gériatrique CMT Rue Carnot - Porte 2 62800 LIEVIN	03 21 44 80 89
	Groupe Hospitalier Seclin Carvin Consultation Mémoire CMT Rue Léonie Stienne 6220 CARVIN	03 21 77 28 33
MONTREUILLOIS	Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil (CHAM) Consultation Mémoire CMT 140, chemin départemental 62180 RANG-DU-FLIERS	03 21 89 45 09

MONTREUILLOIS	Fondation HOPALE - Institut Calot Consultation Mémoire de Territoire CMT 45, rue du Docteur CALOT 62600 BERCK SUR MER	03 21 89 41 20 consultations.neurodouleur@ fondation-hopale.org Prise de rendez-vous sur : https://www.fondation-hopale.org/fr
----------------------	---	---

→ Dispositif d'Accompagnement et de Coordination (DAC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL / WEB
ARRAGEOIS	DAC Appui Santé Montreuillois Ternois Arrageois (MTA) 172 à 178, rue d'Hesdin 62130 GAUCHIN VERLOINGT	03 21 86 10 29 accueil@dac-mta.fr https://appuisante-mta.fr
AUDOMAROIS BOULONNAIS CALAISIS	DAC Passerelles Santé ABC 20, chemin du Grand Duc 62137 COULOGNE	03 21 19 32 60 contact@passerelles-sante-abc.fr https://passerelles-sante-abc.fr
LENS-HENIN	DAC Appui Santé Artois Rue Andersen Pavillon Anet, La Grande résidence 62300 LENS	03 21 200 800 contact@appuisanteartois.fr https://appuisanteartois.fr

→ Les EHPAD avec PASA

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
ARRAGEOIS	Résidence Clos de Dainville Centre Hospitalier d'Arras Avenue de l'Hippodrome 62000 DAINVILLE	03 21 24 43 50 geriatrie@gh-artoisternois.fr
	Résidence Lucien Langlet, Maison d'Augustine, Centre Hospitalier de Bapaume 55, rue de la République 62450 BAPAUME	03 21 16 06 00 DG.bapaume@gh-artoisternois.fr
	EHPAD La Quiétude, Fondation Partage et Vie 29 ter, rue de Gouy 62112 CORBEHEM	03 27 88 88 62 laquietude@ fondationpartageetvie.org
	EHPAD de Nédonchel 15, rue d'Aire 62550 NÉDONCHEL	03 21 47 53 53 cadredesante@ehpad-nedonchel.com
	Résidence Les Verrières 101, rue de Blaringhem 62550 PERNES	03 21 04 16 16 res-lesverrieres@colisee.fr
ARRAGEOIS	EHPAD Les Jardins du Crinchon 69 bis, rue Marcel Delis 62217 ACHICOURT	03 21 60 83 00
	EHPAD Les Hortensias, CH du Ternois 12, rue d'Hesdin 62130 GAUCHIN VERLOINGT	03 21 03 20 00 SecretairesDossiersPatients. CHT@gh-artoisternois.fr
AUDOMAROIS	Résidence du Fort Gassion, Centre Hospitalier d'Aire sur la Lys Rue du Fort Gassion 62120 AIRE-SUR-LA-LYS	03 91 93 19 25 direction@ch-airelys.fr
	Résidence Les Fontinettes 15, rue Paul Vaillant Couturier 62510 ARQUES	03 21 12 27 61 residence@fontinettes.fr

AUDOMAROIS	EHPAD Bernard Devulder 25, rue Bernard Chochoy 62380 ESQUERDES	03 21 95 26 98 contact.ehpad-devulder@alefpa.fr
	EHPAD Raymond Dufay, Assoc. La Vie Active Place de l'Hôtel de Ville 62219 LONGUENESSE	03 21 38 90 80 ehpadlonguenesse@vieactive.asso.fr
BÉTHUNOIS	EHPAD La Nouvelle Résidence de France 673, rue du Général Leclercq 62660 BEUVRY	03 21 61 87 87 accueil@residencedefrance.com
	EHPAD Les Remparts, CH de Lillers 14, rue de la Gare 62190 LILLERS	03 21 54 62 62 finances@les-remparts-lillers.com
	EHPAD du Bon Air, Association La Vie Active 401, rue du Sirocco 62540 MARLES-LES-MINES	03 21 61 49 20 ehpadmarles@vieactive.asso.fr
	EHPAD Louise Weiss Rue Constant Hatte 62290 NOEUX-LES-MINES	03 21 27 12 12 louiseweiss@groupe-acppa.fr
	EHPAD Les Prés de Lys, Assoc. La Vie Active 22, rue Jean Monnet 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS	03 21 63 16 90 ehpadsailly@vieactive.asso.fr
	EHPAD Sainte Camille 1, rue Fernand Desmazières 62131 VERQUIN	03 21 68 75 40 saintcamille@ fondationpartageetvie.org
BOULONNAIS	EHPAD L'Océane, CH de Boulogne-sur-Mer 36, rue Beaurepaire 62200 BOULOGNE SUR MER	03 21 99 38 86 accueil_oceane@ch.boulogne.fr
	Résidence St Augustin, Assoc. Temps de Vie 7, rue Leuillieux 62200 BOULOGNE-SUR-MER	03 91 18 10 00 ehpad.boulogne@tempsdevie.fr
	EHPAD Le Bon Accueil, Assoc. La Vie Active Rue Curie 62172 BOUVIGNY BOYEFFLES	03 21 29 11 48 ehpadbouvigny@vieactive.asso.fr
	EHPAD Saint Antoine 2, rue de Pilbois 62240 DESVRES	03 21 99 65 65 accueilstantoine@ehpaddesvres.fr
	EHPAD Les Mouettes 3, rue Maurice Chevalier 62230 OUTREAU	03 21 10 17 30 directionlesmouettes@orange.fr
CALAISIS	EHPAD Notre Dame des Campagnes 172, rue du Père Duchenne 62132 CAFFIERS	03 21 46 51 51 ehpad.caffiers@tempsdevie.fr
	Résidence de la Haute Porte 59, rue Guizelin 62340 GUINES	03 21 46 41 41 mdrguines@wanadoo.fr
	Maison Dominicaine de retraite d'Hardinghen, Association Temps de Vie 1, rue Général de Gaulle 62132 HARDINGHEN	03 21 85 00 78 ehpad.hardinghen@tempsdevie.fr
	EHPAD Les Pensées d'Automne 31, Grande Ruelle 62160 AIX-NOULETTE	03 21 72 77 00 pensees-noulette@ehpad-sedna.fr

LENS HÉNIN	EHPAD Les Orchidées, Groupement Hospitalier Seclin Carvin Rue de la Peine 62220 CARVIN	03 21 77 47 41 accueil-ehpad@ch-carvin.fr
	EHPAD Les Violettes, association La Vie Active Rue des Capucines 62710 COURRIÈRES	03 21 08 69 20 ehpadcourrieres@vieactive.asso.fr
	EHPAD Pierre Mauroy 17 bis, allée des Chênes 62440 HARNES	03 21 69 06 10 ehpadpierremauroy@apreva-rms.fr
	EHPAD Les Glycines, Polyclinique Riamont Rue Entre Deux Monts 62800 LIÉVIN	03 21 44 96 94 vvanelstraete@ahnac.com
	EHPAD L'Orange Bleue 63, Chemin Bossu 62680 MERICOURT	03 61 19 60 61 ehpadorangebleue@apreva-rms.fr
	EHPAD Ferdinand Cuvelier Rue du Puits 62221 NOYELLES-SOUS-LENS	03 21 43 90 50 ehpad.noyelles@ahnac.com
	EHPAD Jacques Cartier, association La Vie Active 23, chemin Saint Nazaire 62580 VIMY	03 21 50 49 60 ehpadvimy@vieactive.asso.fr
MONTREUILLOIS	Résidence La Fontaine Médecis 360, avenue de l'Europe 62780 CUCQ	03 21 84 19 83 medicis-cucq@domusvi.com
	EHPAD la Canote 1, rue du général Marsillière 62630 Etaples	03 21 90 86 01 secehpadetaples@ch-montreuil.fr
	EHPAD Les Eprioux 49, rue du Saint Esprit 62310 FRUGES	03 21 47 17 77 maisonderetraitefruges@orange.fr
	EHPAD Gabrielle Hielle Rue du Général Leclercq 62140 HUBY-SAINT-LEU	03 21 90 13 00 ehpadhubysaintleu@mgen.fr
	EHPAD Saint Walloy, Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil 16, place Saint Walloy 62170 MONTREUIL-SUR-MER	03 21 90 15 81 directioncham@ch-montreuil.fr

→ Équipes Spécialisées Alzheimer (ESA)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
ARRAGEOIS	SPASAD 3S d'Ecoust St Mein Assoc. 3S Scarpe Sensée Services Place du Général De Gaulle 62128 ECOUST ST MEIN	03 21 48 12 85 esad@3s-62.fr
	SSIAD de St Pol sur Ternoise Association ADMR St Pol sur Ternoise 88, rue de Wathieumetz 62130 ST POL SUR TERNOISE	03 21 03 34 24 esadstpol@outlook.fr
AUDOMAROIS	ESAD Aire sur la Lys, Adomlys Rue Jean Monnet 62120 AIRE SUR LA LYS	03 21 95 42 52 esad@adomlys.fr
BÉTHUNOIS	SSIAD-ESAD Santélys Béthune Rue Delbecque 62660 BEUVRY	03 62 28 80 00 ssiad@santelys.fr

BÉTHUNOIS	SSIAD ESAD ESPRAD de Lestrem 903, rue des mioches 62136 LESTREM	03 21 64 89 62 esad@ssiadlestrem.fr
BOULONNAIS	SSIAD - ESAD du CCAS CCAS de Boulogne-sur-Mer 25, boulevard Daunou 62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX	03 21 87 96 54 ccas-soins@ville-boulogne-sur-mer.fr
CALAISIS	SSIAD de Ardres, AMB-ASSAD 430, avenue de Calais 62610 ARDRES	03 21 82 85 75 coo.esa@ambassad.fr
LENS-HENIN	SPASAD, CANSSEM Filiéris 2, boulevard de la cité deux 62160 BULLY LES MINES	03 21 45 32 56 esad.62@filiéris.fr
	SSIAD CCAS de Carvin 102, rue Salvador Allende 62220 CARVIN	03 21 74 94 85 esad@carvin.fr
MONTREUILLOIS	SSIAD, Assoc. Sanitaire du Pays de Montreuil 4, rue Carnot 62170 MONTREUIL SUR MER	06 59 92 72 28 esad-montreuillois@orange.fr

→ France Alzheimer

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL / WEB
PAS-DE-CALAIS	France Alzheimer Pas-de-Calais Espace 2000, Rue Basly 62530 HERSIN-COUPIGNY	03 61 09 87 93 / 07 77 84 63 11 Contact62@francealzheimer.org https://www.francealzheimer.org/pasdecalais/

→ Les Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
ARRAGEOIS	La Maison des Aidants de l'Arrageois 425, Chemin des Filatiers 62223 ANZIN SAINT AUBIN	03 21 22 79 39 maison-des-aidants@accueille-relais.fr
	PFR des Aidants, CH du Ternois 172-178, rue d'Hesdin 62130 GAUCHIN VERLOINGT	03 21 47 07 70 plateforme.repit@gh-artoisternois.fr
AUDOMAROIS	Plateforme de Répit de l'Audomarois 15, rue Paul Vaillant Couturier 62510 ARQUES	07 84 32 90 41 plateformederepit@fontinettes.fr
BÉTHUNOIS	PFR de l'Artois - Le Relais des Aidants 27, rue Delbecque 62660 BEUVRY	03 21 61 45 45 raidants@ch-bethune.fr
BOULONNAIS	Plateforme de répit du Boulonnais 146, avenue Ferber BP 10 62250 MARQUISE	07 78 41 43 21 claire.vinckbelmadi@feron-vrau.com
CALAISIS	PFR du Calaisis Boulevard des Justes 62100 CALAIS	07 88 61 64 08 m.retailleau@ch-calais.fr
LENS-HENIN	Maison des aidants Hélin Carvin Rue Léonie Stienne 62220 CARVIN	03 21 77 47 48 maisondesaidants@ghsc.fr

LENS-HENIN	Plateforme «Le Temps d'une pause» 63, chemin du Bossu 62680 MERICOURT	03 61 19 60 72 plateforme.aidants@apreva-rms.fr
MONTREUILLOIS	Maison des Aidants du Montreuillois 16, avenue du Docteur Joseph Fouchet 62600 BERCK	03 21 89 43 86 aferiau@ch-montreuil.fr

→ Les **Unités Cognitivo-Comportementales (UCC)**

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
ARRAGEOIS	Centre Hospitalier d'Arras 3, boulevard Georges Besnier 62000 ARRAS	03 21 24 43 94 secretariat.SSR@gh-artoisternois.fr
BOULONNAIS	Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer Allée Jacques Monod 62321 BOULOGNE SUR MER	03 21 99 30 55
LENS-HENIN	Hôpital de Riaumont Rue d'Entre Deux Monts 62800 LIEVIN	03 21 44 84 99 UCC-RT@ahnac.com
MONTREUILLOIS	Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil (CHAM) 140, chemin départemental 191 62180 RANG DU FLIERS	03 21 89 35 59

→ Les **Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)**

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
ARRAGEOIS	CH d'Arras, Résidence le clos de Dainville Avenue de l'Hippodrome 62000 DAINVILLE	03 21 24 43 50 Geriatric@gh-artoisternois.fr
	Centre Hospitalier du Ternois, Aquarelle Rue d'Hesdin BP 90079 62165 GAUCHIN-VERLOINGT CEDEX	03 21 03 57 80
AUDOMAROIS	Centre Hospitalier d'Aire-sur-la-Lys, Fort Gassion Rue du Fort Gassion 62120 AIRE-SUR-LA-LYS	03 91 93 19 25
	Centre Hospitalier de la région de Saint-Omer EHPAD Domaine de l'Osmonde Royale Rue du Docteur Schouller 62575 BLENEDECQUES	03 21 88 72 00 secretariat.longsej@ch-stomer.fr
BÉTHUNOIS	CH de Béthune-Beuvry, Jardin de l'Estracelles Rue Delbecque 62408 BEUVRY	03 21 64 45 13
BOULONNAIS	CH de Boulogne-sur-Mer, La Frégate site Duflos Allée Jacques Monod 62321 BOULOGNE SUR MER	03 21 99 37 22
CALAISIS	Centre Hospitalier de Calais, La Roselière 1601, boulevard des Justes 62100 CALAIS	03 62 61 51 00
LENS-HENIN	Centre Hospitalier de Lens, Centre Montgré 41, rue Henri Mailly 62300 LENS	03 21 69 19 41 uac1sejour@ch-lens.fr
	Groupe AHNAC, EHPAD L'Aquarelle Boulevard Lamendin 62160 BULLY LES MINES	03 21 45 87 20 ehpad_aquarelle@ahnac.com

SOMME (80)

→ Les consultations mémoire

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
SOMME EST	Centre Hospitalier Universitaire Amiens Picardie CMRR	
	↳ CMRR - Service de Gériatrie CMT Centre Saint-Victor 354, boulevard de Beauvillé 80000 AMIENS	03 22 82 43 11 USLD-EHPADSecretariat@chu-amiens.fr
	↳ CMRR Service de Neurologie CMRR CMT Site Sud (entrée principale), Bâtiment Saint-Vincent-de-Paul 1, rond-point du Pr. Christian Cabrol 80000 AMIENS	03 22 66 82 40 neurologie.secretariat@chu-amiens.fr
	↳ Centre de compétence « démences rares ou précoces » CMRR Site Sud (entrée principale), Bâtiment Saint-Vincent-de-Paul 1, rond-point du Pr. Christian Cabrol 80000 AMIENS	03 22 66 82 40 neurologie.secretariat@chu-amiens.fr
	CHI Montdidier Roye, Consultation Mémoire 25, rue Amand de Vienne 80500 MONTDIDIER	03 22 78 70 80
	Centre Hospitalier de Péronne Consultation mémoire 1, place du Jeu de Paume 80200 PERONNE	03 22 83 61 55
SOMME OUEST	CH d'Abbeville, Consultation Mémoire, Centre de Gérontologie CMT 80-82, route de Doullens 80100 ABBEVILLE	03 22 25 54 76 Secretariat.csmemoire@ch-abbeville.fr

→ Dispositif d'Accompagnement et de coordination (DAC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL / WEB
SOMME	DAC Appui Santé Somme Site Saint-Victor du CHU Amiens Picardie 354, boulevard Beauvillé 80000 AMIENS	03 65 89 09 19 contact-dac@appuisantesomme.fr https://www.appuisantesomme.fr/

→ Les EHPAD avec PASA

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
SOMME EST	La Neuville (Dujardin) 5, place Augustin Dujardin 80090 AMIENS	03 22 46 21 69 contact@fassic-laneuville.org
	EHPAD Saint Victor 354, boulevard de Beauvillé 80000 AMIENS	03 22 82 42 55 usld-ehpadsecretariat@chu-amiens.fr
	Résidence Sainte Radegonde 2, rue de Sainte Radegonde 80200 ATHIES	03 22 85 61 44 maisonde-retraite.athies@wanadoo.fr

SOMME EST	Louise Marais d'Arc 1, rue du Chevalier de la Barre 80340 BRAY-SUR-SOMME	03 22 76 01 41 pasa.bray@seneos.fr
	Saint Joseph de la Sainte Famille 2, rue Jean Catelas 80330 CAGNY	03 22 50 30 90 secretariat@ehpad-saint-joseph.org
	EHPAD Marie Feuquier 87, rue de Routequeue 80600 DOULLENS	03 22 32 33 25 direction@ch-doullens.fr
	EHPAD de Epehy, Fondation Camus 18, rue Raoul Trocmé 80740 EPEHY	03 22 86 64 42 m.r.epehy@wanadoo.fr
	Résidence Hippolyte Noiret - EPHAD Fouilloy 52, rue Hippolyte Noiret 80800 FOUILLOY	03 22 96 42 42 secretariatdirection@seneos.fr
	EHPAD Résidence Fleurie 56, route de Verdun 80400 HAM	03 23 81 40 08 hebergement@ch-ham.com
	EHPAD de Nesle 2, rue du Faubourg Saint Marcoult 80190 NESLE	03 22 88 25 87 j.pipart@residenceparc-nesle.fr
SOMME OUEST	EHPAD du CHIMR (Santerre et Avre) 1, rue de la pêcheurie 80700 ROYE	03 22 73 45 00 direction.secretariat@chimr.fr
	EHPAD d'Airaines 2, rue de l'Hospice 80270 AIRAINES	03 22 29 65 50 ehpad.airaines@epissos.fr
	EHPAD La Baie d'Authie 575, avenue du Général de Gaulle 80120 FORT-MAHON-PLAGE	03 22 23 78 78 accueil.fortmahon@colisee.fr
	EHPAD Mathilde d'Yseu 16, rue de l'Abreuvoir 80310 PICQUIGNY	03 22 51 40 40 contact@epsoms80.fr
	EHPAD Les Evoissons 3, rue du Capitaine Fay 80290 POIX-DE-PICARDIE	03 22 90 05 69 ehpad.poix@epissos.fr
	EHPAD de Rue (Bastion et Frères Caudron) Rue du 8 mai 1945 80120 RUE	03 22 25 20 00 direction@chibs.fr
	EHPAD de Saint Riquier 7, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER	03 22 28 92 92 accueil-striquier@ehpadsrscy.fr

→ Équipes spécialisées Alzheimer (ESA)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
SOMME EST	SPASAD ADACA Acheux-en-Amiénois Assoc. des Aînés du Canton d'Acheux 37, rue Raymond de Wazières 80560 ACHEUX EN AMIENOIS	03 22 76 45 16 esa@maison-aines-acheux.fr
	SSIAD Croix Rouge Française Amiens 6, rue Colbert 80000 AMIENS	03 22 33 10 00 spasad.somme@croix-rouge.fr adeline.dutreix@croix-rouge.fr

SOMME EST	SSIAD Croix Rouge Française Montdidier 6, rue Amand de Vienne 80500 MONTDIDIER	03 22 33 10 00 spasad.somme@croix-rouge.fr brigitte.hucher@croix-rouge.fr
	SSIAD ASJ Péronne, Assoc. Saint Jean 6, rue Jean Perrin 80200 PERONNE	esa@association-st-jean.com
SOMME OUEST	SSIAD MBV Abbeville Mutuelle Bien Vieillir 30, rue du Chevalier de la Barre 80100 ABBEVILLE	03 22 90 13 69 esa.abbeville@mutuelle-mbv.fr
	SSIAD EPISSOS Airaines 2, rue de l'Hospice 80270 AIRAINES	secretariat.direction@epissos.fr

→ France Alzheimer

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL / WEB
SOMME	France Alzheimer Somme 9, rue de la 2 ^{ème} Division Blindée 80000 AMIENS	03 22 09 38 46 Contact80@francealzheimer.org https://www.francealzheimer.org/somme/

→ Les Plateformes d'accompagnement et de répit (PFR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
SOMME EST	ALIIS Rue Amand de Vienne 80500 MONTDIDIER	03 22 78 70 58 coordination.aliis@chimr.fr
SOMME OUEST	EPISSOS - PFR Sud Ouest Actif 1, rue de la Justice 80290 POIX-DE-PICARDIE	06 38 35 07 28 sudouestactif@epissos.fr

→ Les Unités Cognito-Comportementales (UCC)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
SOMME	Centre St Victor - Centre Hospitalier Universitaire Amiens-Picardie 354, boulevard Beauvillé 80054 AMIENS	03 22 82 43 95 UCAP-UCCSecretariat@chu-amiens.fr

→ Les Unités d'Hébergement Renforcées (UHR)

Zone de proximité	NOM et ADRESSE	TÉL. / MAIL
SOMME EST	Centre Hospitalier de Corbie Gambetta 33, rue Gambetta 80800 CORBIE	03 22 96 47 31
	CHU d'Amiens, EHPAD des Hortillons Centre Saint-Victor 354, boulevard Beauvillé 80054 AMIENS	03 22 82 42 55 usld-ehpadSecretariat@chu-amiens.fr
SOMME OUEST	CHI de la Baie de Somme, Résidence Bastion, Résidence Frères Caudron Rue du 8 mai 1945 80120 RUE	03 22 60 28 23

Conseils départementaux

02 AISNE	Conseil Départemental de l'Aisne, Direction de l'autonomie 03 23 24 60 60 Rue Paul-Doumer, 02013 - Laon Cedex https://www.aisne.com/votre-service/personnes-agees
59 NORD	Conseil Départemental du Nord, Direction de l'autonomie 03 59 73 73 73 Hôtel du département - 51, rue Gustave-Delory, 59047 - Lille Cedex https://lenord.fr/nos-politiques/autonomie-des-seniors
60 OISE	Conseil Départemental de l'Oise, Direction de l'autonomie 03 44 06 60 60 Hôtel du département - 1, rue Cambry, 60024 - Beauvais Cedex https://www.oise.fr/actions/sante-social-solidarite/
62 PAS-DE-CALAIS	Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Direction de l'autonomie 03 21 216 216 Rue Ferdinand-Buisson - 62018 - Arras Cedex 9 https://www.pasdecalais.fr/mon-departement-au-quotidien-0
80 SOMME	Conseil Départemental de la Somme, Direction de l'autonomie 03 22 71 80 80 43, rue de la République, 80026 Amiens Cedex 1

Pour aller plus loin :

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

<https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/>



Guide réalisé par **Méotis** avec le soutien financier de l'**ARS Hauts-de-France**

Mise à jour mai 2025